

RAPPORT DE CAPITALISATION GENRE ET FONCIER

COULIBALY-TANDIAN, Oumoul ;

;

© 2021, IPAR



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC Grant/ Subvention du CRDI: 108695-001-Promotion of inclusive land governance to improve women's land rights in Senegal



Projet de recherche-action « Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal » dans le Bassin arachidier, les Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal

RAPPORT DE CAPITALISATION

Auteur : Ndeye Ngone FALL DIOP | Géographe
Gorgui ThiAW | Sociologue
Babou THIAM | Géographe



Table des matières

Sigles et Acronymes	2
I. Introduction	5
II. Résumé du projet	6
1. Objectif global	6
2. Objectifs spécifiques	6
3. Sites d'intervention	6
4. Démarche méthodologique du projet	7
5. Dispositif de mise en œuvre.	7
III. Description de la démarche de capitalisation	8
1. Rappel des Objectifs de la capitalisation	8
2. Structuration de la démarche	8
IV. Les résultats	11
1. Une approche multi-acteurs de l'inclusion	11
2. Renforcement des capacités des femmes et de leurs alliés stratégiques	13
3. Amélioration de la sécurisation foncière	24
V. Conclusion et Recommandations	34

Sigles et Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AJS	Association des Juristes Sénégalaises.
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ARD	Agence régionale de développement
ATGE	Acquisition des Terres à Grande Échelle
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
COVID	Corona Virus Disease.
COSPE	Coopération pour le Développement des Pays Emergents.
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International du Canada
DEEG	Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre
DV	Directives Volontaires.
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
E2D	Entente Delta Diéry
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et L'Abondance
HCCT	Haut Conseil des collectivités Territorial
IPAR	Initiative Prospective Agricole Rurale
PDMAS	Programme de Développement des Marchés Agricoles les programmes
3PRD	Projet de Promotion des Partenariats Rizicoles dans le Delta du fleuve Sénégal
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REVA	Retour Vers l'Agriculture
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SEPO	Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles
USAID	United States Agency for International Development
VAD	Visite à Domicile

I- INTRODUCTION

L'importance de l'accès à la terre aux femmes n'est plus à démontrer, eu égard aux impératifs liés à la réalisation des objectifs de développement durable. En dépit de leur rôle essentiel et de leur contribution à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, elles sont victimes de discriminations en termes d'accès et de contrôle sur les terres, ainsi que de la distribution des revenus tirés de l'exploitation. La capacité des femmes à accéder à la terre, à défendre leurs droits fonciers et leurs droits aux autres ressources naturelles, se trouve affaiblie par leur statut au sein de la communauté.

Bien que la législation nationale sur le foncier au Sénégal n'établisse aucune discrimination à l'égard des femmes, les politiques visant à améliorer les conditions d'accès des femmes au foncier, se heurtent au poids des traditions et pratiques coutumières souvent discriminatoires. La structure traditionnelle de la société fait obstacle aux mesures adoptées en vue de mettre un terme aux stéréotypes sexistes, en raison de la pratique des coutumes souvent privilégiées par les populations et tolérées par les collectivités locales.

Partant, la sécurisation foncière est le processus par lequel des droits fonciers sont reconnus, garantis et protégés par la loi. Au Sénégal, on note la présence à la fois d'une législation foncière progressiste et favorable aux droits des femmes issue du droit positif et des pratiques coutumières bien ancrées qui se superposent, dans bien des cas, avec le droit musulman.

Les dispositions légales de la réforme de 1964 instituant le domaine national sont introduites pour mettre fin aux contraintes socioculturelles d'accès des femmes au foncier, mais elles ne sont pas isolées. La crise alimentaire de 2007-08 assez généralisée des pays, et les nouvelles orientations des politiques agricoles spéciales des années 2000 du Sénégal, matérialisées par des activités de relance du secteur agricole tels que le plan REVA, PDMAS et GOANA, ont augmenté le risque de voir les paysans perdre leur terre au profit de grands investisseurs.

Ces programmes de relance du secteur agricole, ont en commun la professionnalisation du secteur agricole, la maîtrise de l'eau, la reconstitution du capital semencier, l'intensification et la modernisation du secteur agricole. Ce qui nécessite de grandes capacités techniques et financières, qui ne sont pas souvent accessibles à la plupart des exploitations agricoles familiales.

Ce contexte a encouragé les investisseurs nationaux et étrangers à demander des terres pour l'agriculture industrielle, et entraîné le phénomène d'accaparement de terres à grande échelle, au détriment des intérêts des agriculteurs et en particulier des femmes rurales qui constituent les maillons les plus vulnérables.

Les pressions commerciales croissantes sur les terres renforcent la dépendance à l'agriculture de subsistance et compromettent encore plus les droits fonciers des femmes dans les trois zones du projet :

- ▶ La vallée du fleuve Sénégal, en particulier le delta, la situation dans cette zone découle en grande partie de la politique de l'État qui, à travers des investissements massifs avec la SAED, a favorisé le développement d'aménagements hydro-agricoles. Ce qui a encouragé le développement de l'agrobusiness, et fait la promotion de l'agriculture intensive pour l'autosuffisance en riz.
- ▶ La zone des Niayes, de par sa position géographique, son potentiel minier et agro-physique très élevé favorable au développement de l'horticulture est aussi particulièrement sollicitée. Mais c'est une zone qui présente également une spécificité qui est l'existence de tous les domaines fonciers que compte le pays, ce qui accentue les enjeux et défis de l'accès sécurisé des femmes à la terre.
- ▶ Le bassin arachidier, qui, pendant longtemps, a été la zone par excellence de la culture de rente mais familiale, n'échappe pas non plus à cette forte demande des terres pour des activités diverses, alors qu'il est déjà confronté à une forte salinisation surtout dans sa partie sud.

Sur un autre plan, le processus de décentralisation n'a pas permis une gestion satisfaisante et l'application effective des principes et orientations de la loi sur le domaine national. Des obstacles humains, financiers, institutionnels et structurels altèrent les actions des instances exécutives et décisionnelles des collectivités locales en matière de gestion foncière. Une situation qui ne contribue pas forcément à sécuriser les droits coutumiers des communautés rurales, en particulier ceux des femmes, dans la mesure où l'État peut effectuer des transactions foncières à grande échelle sans informer ni impliquer les populations ni les services compétents locaux, au nom de l'utilité publique.



Rencontre avec le comité villageois à Toubacouta

II- RÉSUMÉ DU PROJET

L'IPAR, en partenariat avec le CNCR, a bénéficié de l'appui technique et financier du CRDI, pour mettre en œuvre le projet de recherche-action « Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal » dans le Bassin arachidier, les Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal.

1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif est de contribuer à la promotion d'une gouvernance foncière plus équitable et l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal, dans un contexte d'acquisition des terres à grande échelle (ATGE) à travers la formulation de stratégie et la production d'outils basés sur des données probantes.

2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

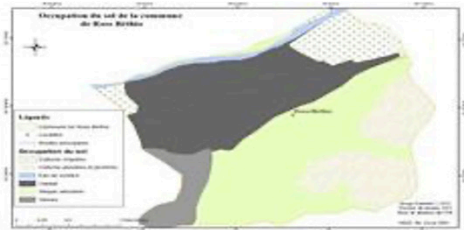
Cet objectif a été décliné en trois sous objectifs, pour une approche plus spécifique du projet :

- ▶ **OS1** : Etablir les conditions pour améliorer l'accès des femmes et leur contrôle ainsi que leur participation dans la prise de décisions en matière foncière dans un contexte d'ATGE ;
- ▶ **OS2** : Développer des outils et des stratégies, y compris de renforcement de capacités, qui permettent de renforcer les droits fonciers des femmes ;
- ▶ **OS3** : Formuler des recommandations pratiques et stratégiques permettant une mise en œuvre effective des politiques et des stratégies de gouvernance foncière inclusive.

3. SITES D'INTERVENTION

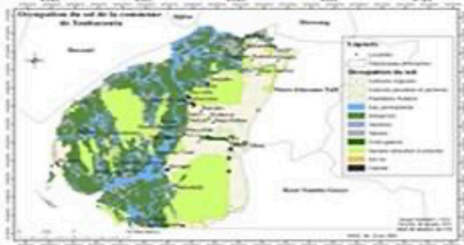
Sur la base d'expériences similaires réalisées dans ces zones, le projet est mis en œuvre dans trois communes, Darou Khoudoss, Ross Béthio et Toubacouta, situées respectivement dans les zones agro écologiques des Niayes, de la Vallée du fleuve Sénégal et du Bassin arachidier.

COUVERTURE GEOGRAPHIQUE PROJET



Commune de Ross Béthio : Région de Saint Louis delta, vallée du fleuve Sénégal

- Effectivité et taux du quota dans les villages de Diawar et Mboudoum pour des GPF, suite à la réhabilitation de la cuvette de Mboudoum par SAED, avec l'appui du bailleur allemand KWF, en 1996.
- Conditions d'accès et l'effectivité du quota dans le projet Promotion du partenariat rizicole dans le delta (trois PRD), mis en œuvre par la SAED, avec l'appui de l'AFD, qui prône l'octroi d'un quota de 10% des terres aux femmes (trois femmes pour sept hommes bénéficiaires).
- Accès collectif à travers le programme étatique de la GOANA.



Commune Toubacouta, Région de Fatick, sud du Bassin arachidier, le projet « Droit foncier et égalité des chances » a été exécuté par un consortium composé du CNCR, de l'AJS et du COSPE, dans le but d'évaluer la stratégie d'intervention, les activités proposées, les effets induits en termes d'amélioration des droits fonciers des femmes, et leur niveau de maîtrise des solutions proposées d'appropriation et de pérennisation des acquis. Les femmes étant les cibles principales.



Commune de Darou Khoudoss, Région de Thiès zone des Niayes, le Projet « Utilisation des Directives volontaires a accompagné les communautés à la sécurisation des terres », par Enda Pronat. L'objectif étant d'évaluer la stratégie mise en œuvre et ses effets induits en termes de niveau de maîtrise des droits fonciers des femmes, des enjeux spécifiques liés à la coexistence des domaines foncier et de taux de sécurisation grâce à l'accompagnement du projet. Cette initiative visait tous les propriétaires terriens coutumiers d'une manière générale.

4. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DU PROJET

Le projet a été mis en œuvre avec une approche de recherche-action-formation participative dans les trois régions. Trois initiatives ont été évaluées dans ces régions en tenant compte des spécificités agro-écologiques, socioéconomiques et culturelles, afin de proposer des modèles alternatifs d'amélioration de l'accès et du contrôle sur le foncier des femmes et pour une gouvernance foncière inclusive.

Le projet s'est basé sur l'existant, la problématique de l'accès et du contrôle par les femmes des ressources foncières a toujours été l'un des défis majeurs auxquels le Sénégal fait face, et nombreuses sont les initiatives mises en œuvre dans l'optique d'améliorer l'accès des femmes au foncier.

La perspective 'Genre', comme cadre d'analyse et démarche méthodologique a été intégrée à l'approche. Elle a permis de réinterroger la répartition des rôles et responsabilités des activités et ressources entre l'homme et la femme. Ainsi, il apparaît que malgré l'existence de textes juridiques consacrant l'égalité de droit d'accès et de propriété foncière entre les sexes, les femmes ne jouissent toujours pas pleinement de leur droit foncier. Privilégier l'approche genre, a permis d'appréhender la problématique de l'accès et du contrôle sur le foncier par les femmes et la gouvernance foncière, non pas uniquement en termes juridiques, mais aussi d'ordre socioculturel et politiques, même si elles sont différentes d'une zone à une autre.

La démarche a combiné les méthodes qualitatives et quantitatives à travers la collecte de données primaires et secondaires et la revue documentaire. La cartographie sociale et institutionnelle des communautés a été établie et a facilité la compréhension du contexte spécifique dans lesquelles ces initiatives sont mises en œuvre, notamment les rapports de pouvoirs entre sexes et les contraintes de changement dans les pratiques. Les approches stratégiques, mécanismes développés, mis en œuvre dans chacune de ces initiatives, ont été identifiées et analysées, et les effets/changements induits par les initiatives ont été documentés.

5. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.

La prise en charge de la problématique de gestion et de sécurisation foncière est fondamentalement collective et exige que les parties concernées, gouvernementales et non-gouvernementales, contribuent à la réalisation des objectifs qui sont assignés au projet.

Un comité de pilotage national et des comités locaux ont été mis en place dans le but de faciliter la participation, l'engagement, les alliances stratégiques mais également le portage des résultats pour la mise à l'échelle. Il

est constitué de parlementaires, d'un représentant du ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, d'organisations de la société civile parties prenantes de la question foncière, de l'association des élus locaux, d'institutions de recherche, des organisations nationales de femmes et des personnes ressources.



MESSAGE 1

L'instance de pilotage est utile pour l'ancrage institutionnel du projet dans les politiques et stratégies de développement, et elle offre une opportunité au projet de se valoriser aux yeux des autorités

La Présidence du comité de pilotage est assurée par le CNCR, partenaire au projet, et représenté par le Chef de village de Dagalma et députée à l'Assemblée Nationale, et la Vice-présidence est assurée par le Ministère en charge de la Femme, et est représenté par la DEEG, la Coordination scientifique et le Secrétariat sont assurés par l'IPAR.

La DEEG met en œuvre des politiques pour l'égalité et l'équité entre les sexes et veille à l'intégration du genre dans les politiques et programmes sectoriels. Outre sa participation au comité de pilotage du projet, sa contribution est attendue pour le soutien des actions de plaidoyer auprès du gouvernement. Les comités locaux dans les zones d'intervention en raison d'un par commune, s'appuient sur les collectivités territoriales, les organisations de femmes, de jeunes, et des leaders coutumiers. Ils ont contribué à la mise en œuvre des activités en mobilisant les populations locales et/ou en participant à l'organisation et à la conduite des activités. Ce dispositif de facilitation, reliant la base du niveau national, vise à favoriser l'ancrage du projet et la production de solutions alternatives locales pour informer les décisions politiques.

Le processus de mise en œuvre a permis de bâtir un cadre d'échanges et de réflexion sur le foncier, et de contribuer au développement de synergies avec les différentes interventions au niveau des communes. Le projet a intégré les acquis provenant de projets antérieurs, le but étant de ne pas partir du néant, mais de valoriser l'existant et d'accompagner les dynamiques locales par des méthodes et moyens assurant les meilleures conditions de mise en œuvre et de responsabilisation des acteurs locaux.

III- DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE DE CAPITALISATION

Le projet a su développer des outils pour systématiser la formation des animateurs fonciers/parajuristes selon une approche itérative, et développer les capacités individuelles des personnes impliquées dans la mise en œuvre. De bonnes pratiques, qui pourront être institutionnalisées et reproduites dans des contextes similaires, ont été également promues.

Dans un souci de transmission des acquis institutionnels et de partage de bonnes pratiques opérées dans la recherche de la sécurisation foncière pour les femmes, le projet a jugé nécessaire d'entreprendre une activité de capitalisation afin de faire connaître ses expériences, et de contribuer à l'amélioration des pratiques. Cette capitalisation doit servir au premier chef les bénéficiaires, les partenaires institutionnels et techniques mais aussi les multiples acteurs engagés dans la mise en œuvre de l'initiative.

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA CAPITALISATION

Diverses activités d'ordre social, technique et politique ont été exécutées avec la mise en œuvre du projet Genre et foncier. L'objectif général est de capitaliser par une approche concertée, de capitaliser l'effet des interventions du projet et leur contribution dans l'amélioration de l'accès sécurisé des femmes à la terre et d'une gouvernance plus inclusive et équitable.

Cette capitalisation doit permettre d'apprécier la démarche, d'identifier, et d'analyser les expériences du projet, en vue d'en partager les leçons tirées pour faciliter la mise en œuvre de nouveaux projets similaires. La démarche proposée est un processus d'apprentissage, conduite selon une approche systématique, itérative et surtout participative avec la prise en compte des rapports sociaux de sexe, des rôles, relations entre les hommes et les femmes, afin de comprendre les actions développées qui ont généré des changements. Il s'agira de façon spécifique de faire :

- ▶ Le bilan et la description des activités entreprises,
- ▶ L'identification des principales activités qui se seront avérées pertinentes,
- ▶ De voir les facteurs de succès et d'échecs,
- ▶ De voir les leçons tirées et des bonnes pratiques à retenir,
- ▶ et d'analyser les limites.

2. STRUCTURATION DE LA DÉMARCHE.

La capitalisation a été ponctuelle, c'est-à-dire qu'elle a lieu en fin de projet. Et dans ce cas de figure, les activités ont fait focus sur des pratiques opérationnelles spécifiques sur lesquelles des antécédents d'informations suffisantes sont disponibles et les porteurs d'expérience accessibles. L'approche a combiné une analyse qualitative plutôt centrée sur des méthodes participatives, et elle a été complétée par une analyse quantitative. L'objectif n'est pas d'obtenir une quantité importante de données, mais d'obtenir des informations descriptives.

Le travail de la capitalisation peut être résumé en trois (3) phases avec plusieurs étapes : (i) Cadrage et préparation technique (ii) Enquêtes et collectes des informations, (iii) l'exploitation des données et rédaction du rapport.

a. Phase I : De cadrage et de préparation

Elle a été à la fois stratégique et opérationnelle. Elle comportera les étapes suivantes :

▶ Echange avec l'équipe technique du projet

Des séances d'échange ont été organisées avec l'équipe technique pour s'accorder sur les questions relatives à la méthodologie, aux attentes de l'exercice de capitalisation et l'organisation pratique des missions de terrain. Une présentation de la démarche a été faite, ce qui a permis un recadrage de la méthodologie, un premier repérage des thèmes de capitalisation et de mise en relief des expériences sur lesquelles peut porter la capitalisation.

▶ Revue documentaire

Pour une meilleure idée du contenu, des acteurs, des interventions qui y sont menées et des résultats obtenus, une revue littéraire a été menée sur la stratégie globale du projet. Une consultation des rapports d'activités annuelles, les rapports d'ateliers, et des données issues différentes missions, a été faite. Cette activité a permis d'évaluer les informations disponibles et celles qu'il était nécessaire de collecter. Elle a combiné l'exploitation de la documentation mise à disposition et des recherches sur le net. Ce qui a permis de faire un premier repérage des expériences pouvant faire l'objet de capitalisation.

Les informations issues de la documentation ont été triangulées par les enquêtes de terrain auprès des bénéficiaires. Les informations recherchées ont été en lien avec les réalisations, leurs impacts, la perception des bénéficiaires sur les acquis du projet.

▶ Élaboration des outils de collecte.

Cette étape est essentiellement conceptuelle. Après une analyse de la logique d'intervention du projet, sur la base des éléments finaux rassemblés lors des échanges avec l'équipe technique de la revue documentaire, des outils de collecte de données ont été élaborés et partagés avec

l'équipe technique du projet.

- Guides d'entretien pour des focus group ;
- Guides d'entretien pour des entretiens semis structurés ;
- Grille de recueil de témoignages ; fiche de capitalisation (contexte et cadre de mise en œuvre description et cadre d'analyse)
- L'outil SEPO pour l'analyse sur les processus et sur les résultats.

b. Phase II : La collecte des données.

Une planification participative a été menée avec les membres des comités locaux de chaque commune, afin de lever toutes contraintes liées à la disponibilité des bénéficiaires du projet et des personnes ressources à rencontrer.

L'objectif était de recueillir les points de vue (perceptions) des bénéficiaires sur les acquis projet, les facteurs de réussite et d'échec, sur les stratégies d'intervention et sur la perception des parties prenantes.

► Groupes cibles et échantillonnage touché.

En raison des réalités du terrain et du temps de travail imparti, le choix de l'échantillonnage a été aléatoire et raisonné, le travail de ciblage s'est fait avec l'appui des points focaux au niveau de chaque commune. Pour les focus group, le choix a été aléatoire, seule la diversité du groupe a été prise en compte avec les différentes catégories axées sur l'âge et le sexe. L'implication des

hommes a permis ainsi de promouvoir la masculinité positive et favoriser une adhésion communautaire.

L'étude s'est focalisée sur les bénéficiaires directs (animateurs fonciers/parajuristes) et bénéficiaires indirectes (population, élus, leaders ect...) qui sont concernés directement ou indirectement par les activités du projet à savoir les activités de sensibilisation et de formation, et qui sont susceptibles d'être des porteurs d'expériences.

Avec l'appui des membres des comités locaux mis en place par le projet, toutes les communes d'intervention du projet ont été visitées. Au total six (06) villages/ quartiers ont été visités dans la commune de Ross Béthio, sept (07) villages dans la commune de Darou Khoudoss et sept (07) villages dans la commune de Toubacouta.

Le choix et le nombre de villages a été un choix raisonné, qui a impliqué le niveau de l'ancrage du projet au niveau communautaire, la diversité des activités exécutées, une bonne connaissance des interventions par village/ quartiers, le jugement du point focal du projet et des informations recueillis avec la revue documentaire. L'objectif a été de cibler 50 à 60% des villages/quartiers concernés par zone.

Le tableau ci-après présente la cible touchée par commune et par village selon le type d'entretien effectué.

Tableau 01 : le bilan de la collecte.

Zones d'études		Entretiens individuels		Entretiens collectifs			Date
Communes	Villages	H	F	Nombre F.G	H	F	
Ross Béthio	Ross Béthio centre	2	9	1	0	5	Du 30 au 01 Mai 2021
	Rainabé 1	0	0	1	0	4	
	Rainabé 2						
	Santhiaba	0	1	1	0	1	
Ronk	Diawar	0	1	0	0	0	
Diana	Mboundom	0	2	0	0	0	
	Sous total 1	2	13	3	0	10	28
Darou Khoudoss	Darou Khoudoss	3	1	0	0	0	Du 02 au 4 Mai 2020
	Diogo	1	1	1	0	5	
	Kawsara	1	0	1	0	4	
	Darou Fall	1	1	0	0	0	
	Keur khar Cissé	0	3	0	0	0	
	Diop Sao	1	1	1	1	6	
	Khonk Yoy	1	1	0	0	0	
	Diamballo	1	3	0	0	0	
	Sous total 2	9	11	3	1	16	39
Toubacouta	Toubacouta	1	1	2	4	3	Du 06 au 08 Mai 2021
	Soucouta	1	1	1	0	0	
	Missirah	0	2	0	0	0	
	Bani	2	2	1	0	0	
	Sourou	1	1	2	3	8	
	N'doumboudj	0	1	2	3	0	
	Nimanding	1	0	2	4	1	
	Sous total 3	6	8	10	14	12	50
TOTAL		17	32	16	15	37	117

► Etape d'identification

Etant donné que les connaissances du projet ont été acquises par la pratique, la collecte a essentiellement reposé sur des enquêtes qualitatives auprès des communautés. Des rencontres au niveau communautaire, via le dispositif mis en place par le projet, ont permis de voir les réalisations et d'administrer des guides entretiens individuels et collectifs (animation de focus groupe) aux bénéficiaires directes et indirectes du projet et d'avoir des rencontres institutionnelles (Maires, Sous-préfet et agents technique de l'Etat).

Des savoirs individuels non formalisés, les connaissances tacites ont été collectées avec la conduite d'entretiens au niveau des sites d'interventions, puis croisées aux écrits explicites des rapports. C'est sur la base des argumentaires recueillis au cours des différents entretiens avec l'application des outils, que les expériences qui se seront avérées pertinentes dans l'accompagnement des bénéficiaires, ont été identifiées et documentées.

Les entretiens et les séances de brainstorming ont été réalisés à l'aide de guides pré-élaborés et l'outil SEPO, qui est un outil d'aide à la réflexion et d'évaluation rétrospective et prospective qui permet aux acteurs, d'analyser de manière participative et collective les succès et échecs. Le SEPO et les guides d'entretien n'ont pas été juste destinés à recueillir des données fournies par les informants, ils ont surtout constitué des opportunités d'échanges et de réflexions qui ont permis d'aller au-delà de l'appréciation sommative des résultats.

► Etape de description

Le travail de caractérisation de l'expérience est fait par une description des activités menées avec les fiches de capitalisation, en mettant l'accent sur les facteurs de réussite et/ou d'échec, les leçons à tirer, les bonnes pratiques et les recommandations d'amélioration. Ces éléments ont été recueillis grâce aux entretiens semi-structurés et aux focus-group.

► Etape d'analyse

L'analyse a fait focus sur les enseignements à tirer des expériences, et les bonnes pratiques sur la base de critères comme la pertinence, l'efficacité, l'innovation, la durabilité et la duplication. Ces données empiriques ont permis une compréhension approfondie des interventions, des effets et changements induits et ont servi de base pour la rédaction du rapport.

c. Phase III : Exploitation des données et rédaction du rapport d'étude

Les données collectées sont analysées, harmonisées et restructurées. L'interprétation des données mettra en évidence, les forces et faiblesses mais également les succès et échecs dans les interventions menées. L'approche utilisée par le projet, l'inclusion de multi-acteurs dans la démarche et les pratiques seront analysées.



Rencontre entre l'animatrice/parajuriste et les bénéficiaires indirectes à Darou khoudoss

IV- LES RÉSULTATS

L'intervention du projet a touché cinq communes (Darou Khoudoss, Toubacouta, Ross Béthio, Ronk et Diama) et amélioré les connaissances, la compréhension et les pratiques sur la gestion foncière de près de la majorité des populations de ces communes de façon directe et indirecte.

Les résultats du processus de capitalisation du projet sont articulés suivant les axes sur lesquels s'est déployé le projet que sont : (1) la participation des acteurs dans l'initiative (2) l'amélioration de la sécurisation foncière à travers le renforcement de capacités, institutionnel et la sensibilisation, (3) la construction de systèmes endogène de gouvernance foncière.

Chaque axe sera analysé du point de vue des stratégies de mise en œuvre, des principaux acquis, des bonnes pratiques identifiées, des éléments de succès, d'échecs et des leçons apprises.

1. UNE APPROCHE MULTI-ACTEURS DE L'INCLUSION

Les questions foncières étant très délicates car touchant des aspects économiques socioculturels et juridiques, et sont susceptibles d'ébranler l'ordre social et les sensibilités familiales et individuelles. Par conséquent, le projet a mobilisé les ressources politiques, sociales et techniques pour promouvoir un environnement favorable à l'atteinte des objectifs.

Le projet a porté au niveau institutionnel la réflexion sur le phénomène de l'accès des femmes au foncier, et l'appréciation du niveau de vulnérabilité des femmes à la fois social et économique qui en résulte. Cette réflexion s'est engagée à travers des actions de sensibilisation, de dialogue politique et de renforcement de capacités impliquant les Ministères concernés, des PTF et des entités étatiques comme l'assemblée nationale, les élus territoriaux et le HCCT.

Des activités de renforcement de capacités et de dialogue, ont été organisées au niveau national pour plus de cent (100) parlementaires et hauts conseillers des collectivités territoriales, en vue de partager les premiers résultats et de les inciter à s'engager davantage en faveur d'une gestion foncière équitable. Les autorités territoriales (Mairies, Sous-Préfet..) au niveau des différentes communes ont été sensibilisées, leurs capacités en gestion foncière renforcés et impliqués dans les activités pour mieux faciliter leur engagement citoyen à la gouvernance.

Des structures techniques, ayant bénéficié d'activités de capacitation en gestion foncières, ont mis à profit leurs propres expertises pour tenter de dégager une

certaine maîtrise des changements à apporter dans la gestion foncière favorable à l'accès des terres aux femmes au niveau local à l'image du CONGAD. Ce dernier, a noué un partenariat avec le projet pour mettre en place un processus participatif d'élaboration d'une charte intercommunautaire de gestion des ressources foncières sensibles au genre, et validée par tous les acteurs-clés du foncier au niveau des communes de l'arrondissement de Méouane, plus spécifiquement dans la commune de Darou Khoudoss.

Visant une gouvernance inclusive, le projet a aussi donné aux acteurs locaux à la base des rôles et responsabilités stratégiques pour l'atteinte effective des résultats des interventions et plus particulièrement pour la pérennisation des acquis. Cela s'est révélé très porteur pour la réussite des actions soutenues. Ces acteurs ont été positionnés au cœur du dispositif d'opérationnalisation des activités afin d'en assurer un bon portage au plan local.

Pour la mise en œuvre, un dispositif de parajuristes/animateurs fonciers au niveau des villages a été mis en place. Après être habilités par le projet, ces animateurs ont poursuivi les actions de sensibilisation et interagit avec prise en compte des différentes couches sociales, avec comme objectif un changement individuel ou collectif des populations cibles pour un accès équitable à la terre et la sécurisation des droits légitimes pour tous. Par leurs actions, les animateurs ont instruit autour d'eux des espaces de dialogue qui ont amélioré et suscité une conscience plus claire et plus équilibrée des locaux sur leurs droits et responsabilités en lien avec la gestion foncière.

Le projet a privilégié une approche participative et itérative mue par la nécessité de doter les acteurs locaux des capacités requises pour revendiquer leurs droits fonciers et pour leur pleine participation à la gouvernance foncière. Afin de garantir la légitimité sociale, la méthode d'intervention a pris en compte les réalités socioculturelles de chaque communauté ciblée en lien avec la question sensible des droits fonciers des femmes et les intérêts de chaque groupe d'acteurs (femmes, hommes, élus coutumiers et locaux, imams, administrations territoriales...) et appliqué le principe du « ne pas nuire ».



MESSAGE - 2

« Grâce aux études préliminaires faites par IPAR, le projet a compris que les femmes sont négligées dans le domaine du foncier et qu'elles n'ont pas l'expérience qui leur permettait de faire des démarches pour avoir des terres comme le font les hommes. Des entretiens ont été menés avec les femmes dans plusieurs villages. Un atelier de restitution a été organisé par l'IPAR avant le démarrage des activités sur le terrain.

» **Ross Bethio**

L'équipe du projet et les acteurs locaux enrôlés ont défini ensemble la stratégie d'intervention, les actions à entreprendre et la planification des processus à la base. Les objectifs du projet étaient les mêmes dans les trois communes, toutefois, la démarche et certaines activités ont varié d'une commune à une autre selon leurs expériences en matière de développement, les réalités foncières de chaque zone, les contraintes et opportunités de changement identifiées lors de l'étude de base.



MESSAGE - 3

« J'ai intégré le projet parce que j'ai senti que nous les femmes nous sommes le plus souvent mobilisées par les autorités de manière aveugle sans savoir exactement le pourquoi, et nous sommes peu servies pour le travail que nous effectuons. Je ne savais pas auparavant que c'était mon droit de demander une terre et en bénéficier. Depuis que j'ai su mes droits fonciers, je me dis que si je savais ces droits, j'allais demander de la terre au projet 3PRD parce que les femmes avaient un quota de 30% des terres aménagées. Mais je l'ignorais et aucune autorité ne nous a informées pour ce quota de 30%. »

Animatrice Ross Béthio

Tout au long du plan de mise en œuvre, l'encadrement des processus sur le terrain par l'équipe technique du projet, a été constant avec la création d'espace de dialogue à travers des ateliers partage, de formation ou ponctué par des missions de visites et de travail technique. Au total trois séries de formations avec 10 thématiques et trois séries de réunions d'information et de restitution ont été organisées pour les femmes et leurs alliés. Toutes ces activités ont été ponctuées avec l'implication et la valorisation des compétences locales. La collaboration de l'équipe technique avec les acteurs locaux et leur responsabilisation dans les actions communautaires, ont suscité un engouement chez les populations à vouloir disposer d'un appui pour les actes pratiques de sécurisation de leurs terres agricoles.



MESSAGE - 4

« Lors de l'atelier de présentation du projet, IPAR nous a fait comprendre que le projet concernera le foncier et le droit des femmes et comment faire pour faciliter l'accès au foncier aux femmes. Ils ont aussi partagé les résultats des études qui montrent que les femmes ne sont pas engagées dans le domaine foncier. Dans la mise en œuvre, le projet s'est attaqué aux véritables causes qui empêchaient la femme d'avoir des terres. IPAR est venue pour régler ce problème». **Animatrice foncier, superviseur Darou khoudoss**



SUCCÈS.

Aussi au-delà de la démarche, le projet a pu assurer une collaboration active au niveau national et local avec les acteurs ciblés. Il s'est appuyé sur des entités au niveau national, dont le Ministère de la Femme et les parlementaires, et au niveau communautaire avec des accords sur les interventions avec les autorités étatiques sur place et coutumiers.

L'existant a été consolidé par une implication et une responsabilisation des compétences locales avec le recrutement d'animateurs locaux déjà habitués aux activités de développement communautaire. L'accompagnement mis en place au début du projet a pu développer les capacités d'animation des processus participatifs des animateurs recrutés, l'amélioration de leurs connaissances sur les droits et procédures fonciers et leurs compétences à interagir et à négocier avec les communautés.

Le dispositif organisationnel d'intervention local mis en place au niveau de chaque commune, qui sont des instances locales de dialogue et de concertation sur le foncier, et sont ouverts à tous les catégories d'acteurs à la base en vue d'une gestion participative et de proximité du foncier, ont renforcé la responsabilisation des acteurs locaux concernés dans les orientations à imprimer au projet.



LIMITES.

Au-delà des réussites du projet dans sa démarche de mis en œuvre, des points positifs d'inflexion ont été enregistrés, et quelques limites peuvent être analysées selon les points suivants :

- Les bénéficiaires évoquent la durée du projet, qui a été affecté par la pandémie de la COVID 19. Le temps d'intervention a été jugé insuffisant si on considère la complexité du problème de la question foncière. Ils estiment que les activités réalisées étaient essentielles pour attirer l'attention, et susciter de l'intérêt et déclencher la réflexion. Le processus de changement de comportement souhaité vis-à-vis du foncier bien que enclenché dans certaines zones comme Toubacouta, reste encore timide et insuffisant dans certaine localité de Darou Khoudoss.
- L'ancrage institutionnel local aurait pu être davantage soutenu avec une implication d'un agent de la mairie, ou de la sous-préfecture, dans le dispositif des animateurs et parajuristes. Néanmoins il est noté la présence des élus au sein des comités locaux et des animateurs/parajuristes au sein de chaque

commune. Aussi, la présence de l'ANCAR à Darou Khoudoss dans le dispositif des animateurs fonciers est à saluer.

- ▶ Dans la zone de Ross-Béthio, il est reproché au projet de ne pas s'appuyer sur le Centre d'Appui au Développement local, pourtant pièce angulaire du dispositif de développement.



MESSAGE - 5

« Il y'a beaucoup de projets dans la zone qui n'ont pas un suivi. Nous avons le cas de PADEN qui avait mis en place un POAS (Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols) dans la commune » Élu, membre commission domaniale ESS_11_ELU_DF_DK_03_06_21_BT



MESSAGE - 6

«Le CADL doit être intégré sur toutes les actions de développement et que l'on participe au processus. C'est bien de nous parler de capitalisation mais c'est encore mieux de nous faire participer pleinement dans la mise en œuvre du projet » **Chef CADL de Ross Bethio**

- ▶ Les supports de communication institutionnelle en langue locale, les affiches et brochures marquant la présence du projet font défaut au niveau des mairies et des préfectures qui sont des partenaires stratégiques.

2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES ET DE LEURS ALLIÉS STRATÉGIQUES.

Le projet inscrit le renforcement de capacités et la sensibilisation au cœur de son dispositif ceci dans un processus d'autonomisation des femmes et de prise de conscience, afin de garantir que les groupes vulnérables, aient une bonne connaissance de leurs droits en termes d'accès sécurisé à la terre et de participation à la gouvernance foncière. Les dirigeants locaux et les autorités étatiques ont été également sensibilisés au sujet de leurs rôles et responsabilités en matière de protection des droits des femmes et sur l'utilité de la loi pour promouvoir une gouvernance transparente et inclusive du foncier rural.

Avec le système juridique officiel, le Sénégal a plutôt érigé ces terres en domaine national et mis toutes les personnes sur un pied d'égalité quant à l'accès au foncier. L'égalité d'accès à la terre entre les hommes et les femmes est consacrée dans la constitution, et il est bien défini en son article 15. La juridiction veille au respect de ces textes et loi qui, interdisent la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Cependant, en milieu rural dans la pratique, la législation foncière est rarement appliquée, l'accès à la terre est essentiellement régi par les droits fonciers coutumiers et au détriment des femmes. Avec cette survivance des pratiques coutumières discriminantes, l'application des dispositions du droit légal se heurte à l'existence de réalités socioculturelles sexistes bien ancrées au sein des communautés.

Les populations des zones rurales qui le plus souvent ignorent ces lois, peinent à se retrouver dans le dédale des textes et décrets. Les lois sur les droits fonciers sont rédigées en français avec un langage juridique et ne sont pas bien vulgarisées pour être accessibles pour ceux. Comme conséquence, les femmes dans leur majorité ignorent leurs droits et leurs responsabilités sur le foncier.

Quant au système coutumier, il n'est pas formellement documenté et est souvent le soubassement d'inégalités et de pratiques discriminatoires dans l'accès à la terre. Le patriarcat dans le droit coutumier concède aux hommes le droit sur la terre et les richesses qui en découlent, rares sont les femmes qui en possèdent ou en héritent, elles n'ont souvent que des droits secondaires, généralement un simple accès sans possibilités de contrôle qu'elles acquièrent par l'intermédiaire d'un membre de la famille.

Promouvoir la connaissance et la maîtrise des droits fonciers en tant qu'outil visant à améliorer l'accès des femmes au foncier et la sécurisation des terres, a été la pierre angulaire du projet de recherche-action. Après un diagnostic de l'existant, le projet a œuvré pour concrétiser ses aspirations sur le foncier auprès des populations rurales à travers le renforcement de capacités et la sensibilisation.

Le projet a compris que la stratégie pour réussir la sécurisation foncière doit intégrer les appréhensions et les préoccupations des populations, qui définissent l'insécurité foncière comme toute forme de menaces ou sentiment d'insécurité observé dans l'accès à la terre.

En intégrant l'importance d'une gouvernance locale bien outillée pour accompagner le processus de sécurisation foncière, les activités de renforcement de capacité et sensibilisations ont permis aux groupes vulnérables, surtout les femmes, une meilleure prise de conscience et le développement de leurs capacités pour faire valoir leur droit foncier.

» STRATÉGIE DE CAPACITATION

La question du renforcement des capacités a été déterminant pour faciliter la participation active des acteurs locaux et assurer pleinement leurs rôles de manière efficace dans le processus de mise en œuvre. Le projet a privilégié une approche participative dans la démarche, avec un processus itératif en réponse aux besoins des acteurs et au résultat du diagnostic qui avait identifié des lacunes en particulier sur la méconnaissance des droits et responsabilités fonciers des femmes.

Les acteurs ont été impliqués dans tout le dispositif, de la conceptualisation de la stratégie d'intervention. Une identification des besoins en formation a été faite dans chaque commune, avant les sessions de formation des femmes et de leurs alliés communautaires, ce qui a permis d'évaluer les niveaux de connaissances.

Elle a été complétée par l'approche processus, fondée sur et l'accompagnement des acteurs dans le temps, tant individuellement que collectivement et l'animation afin de faciliter une appropriation des objectifs.



MESSAGE - 7

« Vous savez avant de commencer les thèmes pour la formation on a fait d'abord un plan de formation. Les femmes elles-mêmes ont indiqué là où elles aimeraient qu'on les assiste lors de la formation. L'ensemble des thèmes a fait l'objet de discussion et d'échange avec les femmes c'est une bonne démarche. Mais la prochaine fois, je pense qu'il serait mieux d'intégrer les hommes et les élus locaux pour le choix des thèmes cela aura plus d'impact et d'importance pour la localité. Les thèmes devront répondre au besoin de la localité». **Animateur foncier à Ross Bethio.**

Pour la durabilité des acquis de renforcement de capacité, il est logique de considérer ces activités d'appui et de formation comme des actions d'intérêt général car elles favorisent un accroissement des capacités des populations, bénéficiant ainsi au dynamisme du développement local. Dans l'ensemble les différentes formations sont axées sur les thématiques suivantes : la législation foncière, le genre et parité, la participation politique, la stratégie de sensibilisation, la négociation, le plaidoyer, le lobbying et le leadership, ont permis de relever le niveau de connaissances des différents acteurs, et contribué au processus de changement souhaité par le projet. La simplification de la démarche de formation et d'appui/accompagnement ont déterminé l'appropriation des informations partagées.

La stratégie inclusive d'intervention du renforcement des capacités a été conçue selon différents niveaux et approches distinctes et complémentaires. Ce qui a permis d'accroître les capacités des bénéficiaires, leurs alliés communautaires ainsi que les décideurs formels et non formels à exercer leurs responsabilités pour une gestion rationnelle et équitable du foncier.

Au niveau institutionnel (parlementaires et hauts conseillers des collectivités territoriales), le renforcement des capacités a conduit à un renforcement des connaissances des droits fonciers, une meilleure compréhension des dynamiques territoriales dans le domaine de la gestion foncière et de leur application.

Au niveau des communes, la stratégie est conçue comme un processus de changement de pratiques, de comportements, et d'acquisition de connaissance sur les droits fonciers. L'objectif recherché étant que les populations prennent conscience de leurs droits et développent des capacités individuelles ou collectives afin d'exercer leur pouvoir d'initiative et de décision concernant la gestion foncière au niveau local.

La capacitation des acteurs s'est organisé en trois méthodes d'intervention :

► La formation en présentielle

Par la transmission de compétences et connaissances, les capacités des élus ont été renforcées pour favoriser la prise de mesures facilitant l'accès sécurisé des femmes aux terres agricoles. Les animateurs sont capacité sur la base d'un paquet de modules thématiques orientés par les résultats de l'étude référence. Les animateurs formés pour servir de parajuristes communautaires fonciers, ont en charge la mise en œuvre des activités du projet dans leur localité. Les femmes, les hommes, les leaders coutumiers et décideurs formels locaux, ont été également formés et sensibilisés pour qu'ils puissent accompagner le changement souhaité.

► Les activités de sensibilisation et de communication

Des activités de sensibilisation et de communication de masse et de proximité (causeries villageoises, VAD, émissions radios, forums, ateliers de restitutions, plaidoyer local) sont effectués par les parajuristes/animateurs et par les animateurs de radios communautaires dans les 35 villages/quartiers d'intervention du projet.

Les rapports consultés au niveau des animateurs montrent l'importance qu'accordent les femmes à ces activités communication directe. La méthode utilisée des causeries permet d'instaurer des relations d'expression libres, et stimule les échanges autour des différents points de vue et favorise le recueil des opinions autour des actions d'appui menées en leur faveur. En guise d'exemple, à Darou Khoudoss, 121 femmes ont été sensibilisées du 11 Janvier au 24 Février 2020, raison de

33 à Darou FALL, 23 à Keur Khar Cissé, et 66 à Khonkh Yoye.

► **Le mentorat des jeunes femmes par des leaders confirmés**

Le système de mentorat est mis en place après les formations. La méthode est fondée sur l'appui-accompagnement d'un groupe de jeunes au niveau de chaque commune, par des femmes leaders avec des expériences avérées dans la gestion foncière et membres des comités locaux. Ainsi le mentorat, considéré comme étant une relation d'écoute et d'échanges personnalisés entre un leader surtout femme, et les animateurs fonciers locaux, a été un vecteur de l'émergence de jeunes leaders femmes.

► **Les foras et forums**

Les trois (3) fora organisés ont permis de partager et consolider les outils fonciers de gestion foncière et les résultats du projet de recherche.

Dans la commune de Darou Khoudoss, un forum intercommunal a eu lieu pour le lancement du processus de la charte locale de gouvernance foncière, et il a réuni les membres de la Plateforme Nationale sur les Directives Volontaires/Gouvernance Foncière, la FAO et les acteurs locaux. Deux forums ont été organisés à Ross Béthio, d'une part pour échanger l'application du quota sur les terres aménagées, et d'autre part pour information et sensibilisation et sur l'intérêt de l'intercommunalité dans la gouvernance foncière, avec l'appui de la SAED et de l'ARD.

» **DES ACTIONS SÉQUENTIELLES ET INTIMEMENT LIÉES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Le renforcement des capacités a comporté différentes interventions complémentaires :

- l'amélioration des connaissances sur les droits et responsabilités foncier,
- le changement des pratiques et des comportements avec la sensibilisation, le plaidoyer, les échanges, les visites de terrain et à domicile;
- le développement des aptitudes et des compétences pour mieux gérer les rôles et responsabilités par rapport au foncier
- l'accompagnement, l'appui technique des commissions domaniales, des animateurs fonciers/parajuristes, des acteurs, avec la mise en place d'outils de bonne gouvernance pour les comités fonciers locaux.

Pour coller au plus près des besoins des différents acteurs et des enjeux locaux, le projet a eu une démarche holistique coordonnant les actions de tous les acteurs : élus locaux, ménages, autorités coutumières et institutions.

» **DES NIVEAUX DE CAPACITATION POUR FACILITER L'INTERVENTION ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS**

L'enjeu pour le projet était de renforcer simultanément les capacités des divers acteurs impliqués dans le processus afin de fluidifier la conduite du changement souhaité vers la sécurisation des terres et une gouvernance plus inclusive du foncier.

Pour les parlementaires et élus territoriaux, le projet a cherché à établir des alliances avec les parlementaires, en charge du vote des lois, et les élus territoriaux, ayant la compétence de la gestion foncière au niveau local du domaine national. Leur capacitation a favorisé l'adoption d'actions facilitant l'accès sécurisé des femmes au foncier et l'accompagnement pour leur acceptation politique et mise en œuvre effective.

Les maires et préfets ont été sensibilisés sur la nécessité de s'approprier et de mener le plaidoyer pour l'application des lois, pour un foncier rural sécurisé. Aussi la mutualisation des connaissances des uns et des autres a permis d'approfondir leurs connaissances sur les mécanismes de règlement de litiges fonciers et à œuvrer pour la création d'un environnement propice aux dynamiques locales de sécurisation foncière et d'une gestion foncière inclusive et intégrée.

MESSAGE - 8

« Vous savez avec l'intervention du projet, les échanges avec les chefs de villages qui sont membres d'office de la commission domaniale, et la population ont été beaucoup plus facile. Il a créé des cadres et des occasions qui ont facilité la communication sur le foncier, et bien que les compétences sur le foncier existent, elles sont été fortifiées pour les élus. Le projet a également contribué à la formation et on s'en rejoint parce qu'il était de notre ressort de veiller à ce que nos populations accèdent à la bonne information surtout dans un domaine aussi sensible qu'est le foncier pour cela on remercie beaucoup le projet » **Maire de Darou Khoudoss**

Pour les femmes, le renforcement des capacités à améliorer la connaissance de leurs droits et responsabilités foncières, favorisé une meilleure maîtrise des procédures de sécurisation, et l'acquisition d'outils leur permettant d'interagir plus aisément avec les décideurs.



MESSAGE - 9

« Vous savez avant de commencer les thèmes « Avant l'arrivée du projet j'avais une expérience limitée sur le foncier. Aujourd'hui grâce au projet j'ai approfondi mes connaissances sur le foncier et l'accès à la terre aux femmes. Ce projet m'a permis de mieux connaître certains domaines comme l'enregistrement des terres, la procédure de désaffectation, la mise en valeur etc. Il m'a apporté beaucoup d'éclaircissement dans ces domaines juridiques de la famille ». **Parajuristes Ross Béthio**

Les animateurs fonciers/parajuristes formés par l'équipe technique étaient chargés de dupliquer les formations auprès des populations à la base. Ainsi, avec les réunions de restitutions, les causeries, les visites à domicile (VAD) et les émissions radios, les parajuristes ont pu toucher plus de cibles et même au-delà des zones cibles du projet.



MESSAGE - 10

« La première causerie a connu une grande mobilisation, avec 30 à 35 personnes. Nous avons discuté de la problématique foncière dans la commune. Mais la seconde causerie a connu une plus forte présence avec des femmes issues hors des zones cibles du projet. C'était le soir et cela a duré plus de 2 heures de discussion. Et quelques jours après cette séance, j'ai été contacté par un jeune migrant venu de Kaalock qui s'est installé dans la zone avec sa femme, ce dernier souhaitait avoir des orientations pour essayer de régler ses problèmes fonciers entre sa famille et lui, dans son village d'origine » **Focus group avec Parajuriste de Toubacouta**

Les séances de causerie de sensibilisation et de visites à domicile ont joué un rôle clé dans la prise de conscience des femmes en raison de la proximité des échanges. La sensibilisation et l'accompagnement a suscité chez les femmes le besoin d'accéder à des positions clés au sein de la commission domaniale afin de faire prévaloir leur droit.



MESSAGE - 11

«Après ma rencontre, j'ai participé à une réunion des conseillers au conseil municipal de Ross-Béthio. Au cours de cette réunion j'ai pris la parole pour faire savoir à l'assemblée que nous avons le droit d'être adjoint du maire. L'assemblée a approuvé mon intervention. J'ai su ce droit grâce à sensibilisation des animateurs » **Elue, bénéficiaire ROSS-BETHIO CENTRE Conseillère municipale. Présidente commission santé**

La gestion des terres est considérée comme l'apanage des hommes qui sont les détenteurs traditionnels dans une logique de transmission générationnelle, ainsi les femmes ne se considèrent pas souvent comme des ayants droits, ce qui entraîne une léthargie au niveau des femmes sur la question. Elles ne voyaient pas la nécessité de la demande d'accès à la terre, et estimaient que même si elles voulaient revendiquer leurs droits fonciers, elles méconnaissent les procédures et n'étaient pas assez outillées. Aujourd'hui, les thématiques de formations et les causeries ont su développer de nouvelles compétences, une assurance et une confiance en elle.



MESSAGE - 12

« J'ai retenu avec les causeries que les femmes ont des droits et devoirs comme les hommes dans le domaine foncier. J'ai appris également qu'une femme peut être l'adjoint d'un maire. Nous devons connaître ce droit. Même en cas de divorce, les droits et devoirs de la femme doivent être respectés, surtout dans le domaine foncier d'autant plus qu'il y va de l'intérêt des enfants » **Elue bénéficiaire directe Darou Khoudoss**

La négociation sociale, le lobbying et la plaidoirie sont des approches que les bénéficiaires de toutes les zones cibles ont jugées très importantes de poursuivre dans la perspective de mieux asseoir une gouvernance foncière inclusive.

MESSAGE - 13

« Je n'avais pas vraiment de compétences sur la question foncière. J'ai acquis des connaissances dans ce projet. Le courage que j'ai maintenant à faire un plaidoyer sur le foncier et le droit des femmes devant une assemblée c'est grâce au projet. Il nous a fait comprendre l'importance d'avoir des papiers pour nos champs, car si tu as un champ qui n'a pas de papier c'est comme si tu n'avais rien. On nous formait sur comment faire pour avoir des terres, comment faire des demandes. Ils nous ont aussi aidés à comprendre les terres du domaine national, domaine privé de l'Etat. Aujourd'hui, je comprends mieux tout cela et franchement je suis satisfaite sur le plan mais dommage que les terres sont moins disponibles»
Bénéficiaire à Ross Bethio.

Pour les leaders coutumiers et religieux, la capacitation a consisté à les outiller pour faciliter une acceptation sociale par une intégration des droits fonciers des femmes et une lutte contre les rapports inégaux d'accès et de contrôle au foncier. Les formations et les causeries avaient aussi comme objectif de pousser ces leaders coutumiers à donner une reconnaissance légitime et juridique aux élus pour leur permettre de gérer le foncier légué par les ancêtres. Des activités de sensibilisation et de conscientisation surtout des imams et chefs de village, n'ont pas manqué de se heurter à de forte résistance. Il faut noter aussi les croyances coutumières en termes de gestion des terres se perpétuent jusque dans les conseils municipaux au détriment des intérêts des femmes.

MESSAGE - 14

« Vous savez les chefs de villages sont membres d'office de la commission domaniale. Il y a des chefs de villages qui ne le savaient pas. C'est après la formation qu'ils ont su que la commission domaniale n'a pas le droit de venir lotir leur village sans leur aval. Il y a aussi certains qui ne savaient pas qu'ils n'étaient pas compétents pour donner des parcelles. C'est après qu'ils ont su que c'est du domaine de compétence de la mairie à laquelle le village est rattaché. Auparavant tu voyais des chefs de villages qui offraient des parcelles à cause de l'ignorance. Aujourd'hui beaucoup de maisons n'ont pas de papiers à cet égard ».
Chef de village Kawsara, Darou Khoudoss.



PRINCIPAUX ACQUIS

L'essentiel des activités de renforcement de capacités réalisées ont été dans le sens de la production de l'information juridique et sociale sur le foncier et de la production de connaissances centrés sur les changements pour une gestion et sécurisation foncière inclusive. Aussi elles ont permis de combler et de résorber la non maîtrise de certains aspects sur le foncier qui ont fait défaut dans l'exercice des fonctions des différents acteurs.

- ▶ Quatre (04) Communes ont été touchées et 35 villages/quartiers
- ▶ Deux (02) ateliers nationaux de partage des résultats, de renforcement de capacités et de dialogue, organisés au profits des décideurs politiques, parlementaires et hauts conseillers des collectivités territoriales. Avec plus de cent cinquante (150) personnes touchées.
- ▶ Soixante-onze (71) parajuristes dont soixante-deux (62) femmes et neuf (9) hommes formés pour renforcer leur leadership et porter les actions communautaires pour lutter pour la citoyenneté foncière des femmes avec trois (3) séries de formations et dix (10) modules thématiques,
- ▶ Plus de cinquante (50) causeries villageoises, avec un minimum de (10) par village/quartier et par commune
- ▶ Plus de cent (100) VAD, avec un minimum de 20 par village/quartier et par commune
- ▶ Dix-huit (18) émissions radio communautaire pour l'ensemble des communes avec un minimum de trois (03) rediffusions.
- ▶ Un nombre de personnes ont été touchées de façon directe et indirecte, si l'on tient compte de l'audience de radios communautaires dont certaines émettent en direct sur le net comme c'est le cas à Ross Béthio, et de leur couverture comme la radio Niombato à Toubacouta qui couvre un rayon de plus de 75 km, ce qui va au delà de la commune.

MESSAGE - 15

« La ligne était tout le temps saturée, les gens appellent de partout, surtout nos parents peulh, les femmes le plus. Les peulhs habitent dans le monde rural, et ils sont rarement instruits, et ils sont conscient que si l'accaparement des terres continue à ce rythme, ils ne vont plus avoir des espaces pour élever leurs animaux, par conséquent, ils participent à l'émission pour réclamer leur droit et pouvoir comment faire pour préserver leur terre »
Animateur de Radio et Bénéficiaire indirect à Ross Bethio

- Des plaidoyers sur l'accès à la terre aux femmes ont été menés à grande échelle auprès des autorités locales et coutumières, des chefs de village et des communautés, via des outils de sensibilisation tels que les causeries et les visites à domicile :
- Cinquante-deux (52) chefs de villages, à Toubacouta, et trente-huit (38) élus, à Darou Khoudoss, dont des membres de la commission domaniale, ont été sensibilisés, informés des résultats et formés.

Les femmes ont utilisé des stratégies de sensibilisation, pour bénéficier du soutien de leur famille et plus particulièrement leur époux et grands enfants. Pour faire accepter aux hommes leur rôle de support social, les femmes de Toubacouta improvisaient le soir des séances de discussions autour d'un bon repas, sur la sécurisation foncière. Souvent de ces séances, émanent des solutions pour faciliter l'accès au foncier et des actions pour régler des litiges fonciers en cours. Elles ont aussi agi au sein des organisations de base (groupements, associations,...), pour faciliter l'acceptation de la sécurité sociale du foncier, c'est-à-dire l'accès des femmes aux terroirs cultivables. →



MESSAGE - 16

« Avant, peu de gens venaient pour une causerie. Mais maintenant, les femmes adhèrent aux réunions. Beaucoup de femmes ont eu leur parcelle grâce aux causeries. Je me rappelle dans le village de BANI, un vieux a donné, séance tenante, 4 parcelles à ses épouses tellement il avait compris l'objet du projet. Après l'octroi, nous accompagnons les femmes pour la formalisation foncière » **Bénéficiaire directe Toubacouta.**

Les rencontres sociales semestrielles ou mensuelles des groupements de femme communément appelées Jammaa, calebasses, Tour, ou Niety Thiaby', ont constitué aussi des moments privilégiés par les animateurs pour sensibiliser sur le foncier. Cette approche a permis de toucher plus de cibles qui sont en dehors des villages et quartiers d'intervention du projet.

Tableau 02 : Nombre d'activités menées dans la recherche de la sécurisation foncière

Activités entreprises dans le cadre du projet										
Communes Activités	Ross Béthio		Mboudoum		Diawar		Darou Khoudoss		Toubacouta	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Formation										
Animatrices foncières ou parajuristes	18	01	02	00	02	00	20	04	25	04
Sensibilisations	ND		ND		ND		ND		ND	
Causeries	10		10		9		9		20+	
VAD	40		15		20		60		100+	
Emissions radio	05		0		0		06		07	
Délibérations	00		00		00		116		207	



EFFETS DES ACTIONS RÉALISÉES.

Les informations fournies, à travers l'analyse documentaire et les entretiens menés, révèlent que la réalisation des actions entreprises a produit des effets à double niveaux :

Sur les femmes. Les bénéficiaires estiment que les formations et les activités de sensibilisation ont été en adéquation avec leurs besoins. Les démarches de

sensibilisation à travers les VAD et les causeries ont constitué des cadres de communication et d'échange souvent intimes entre les animateurs fonciers et la population. La capacitation a boosté cette frange discriminée, à faire connaître leurs droits au sein des communautés tout en privilégiant le dialogue avec les hommes qui restent détenteurs de pouvoir dans une société toujours ancrée dans les valeurs traditionnels.



MESSAGE - 17

« Quand on m'a informé de l'activité j'étais très motivée pour mobiliser les femmes du groupement surtout s'il s'agit de discuter de nos droits et devoirs, en particulier dans le domaine foncier. Lors de la causerie les femmes animatrices ont donné beaucoup d'importance à la gente féminine. La femme et les enfants doivent avoir leur droit à l'héritage c'est une obligation certes. Cependant, cela ne doit pas être une source de problèmes conflits entre nous et les hommes. Chacune de nous doit savoir négocier avec son mari, et son frère, par conséquent c'est une bonne initiative que les hommes soient inclus » **Bénéficiaire indirecte Darou Khoudoss.**

A Ross Bethio, les incidences directes des actions de sensibilisation en termes d'amélioration des connaissances de la législation foncière, sont beaucoup plus perceptibles. Les femmes sont très pertinentes dans leur analyse en lien avec les problèmes d'accès au foncier, cela est sans doute dû au fait que dans cette zone les activités de renforcement des capacités des femmes sont assez soutenues avec la fréquence des initiatives de développement misent en œuvre avec une diversité de PTF.

Avec les activités menées avec les femmes, ces dernières ont commencé à porter le plaidoyer pour un accès à tous avec l'effectivité de l'intercommunalité entre les communes (Diama, Ngnith, Ronkh et Ross-Béthio), en vue de parer à un épuisement foncière, et un accès équitable à la terre avec la légifération du quota et son application, et la réaffectation des terres de la réserve de Ndiael. L'application du système du quota favoriserait l'accès collectif des femmes dans les nouveaux programmes avec une effectivité d'un quota de 10% à 30% dans les programmes en cours et en perspective. Suite au déclassement de la réserve spéciale d'avifaune du Ndiaël localisée dans la région de Saint-Louis, dans le département de Dagana, et l'affectation de 20 000 ha l'assiette foncière a un agro-business, les populations environnement s'estiment lésés.

A Toubacouta, un leadership féminin s'intensifie, avec la présence d'une frange de femme assez jeune qui a en charge l'animation des activités de sensibilisation. Ces jeunes leaders prennent en main les questions d'accès à la terre. Ce qui leur permet de plus en plus de s'affirmer dans la négociation avec les hommes coutumiers réfractaires et d'être dynamique dans les cadre de concertation mis en place par le projet.

En guise d'exemple, dans le village de Toubacouta, une jeune animatrice enquêtée, suit et maîtrise le processus

de négociation et d'accompagnement des exploitantes à sécuriser leur terre. Dans les causeries qu'elle continue de tenir de temps à autre, elle exhorte les femmes à introduire davantage de demandes d'affectation de terre.

A Darou Khoudoss, il est observé une détermination chez les femmes à vouloir sécuriser leurs terres en sollicitant l'appui des animateurs, cette détermination est à imputer aux actions du projet. Les femmes s'affirment davantage et n'hésitent pas à remettre en cause des pratiques non conformes à la législation, comme le refus de certains chefs de village ou leaders coutumiers, d'attribuer des terres aux femmes après la perte d'un parent.



MESSAGE - 18

« Un jour je suis allé voir tous les conseillers et je leur ai dit que bien que je ne fasse pas partie de la commission domaniale, j'ai été formée par le projet et je comprends maintenant la question du foncier et que c'est anormal de vendre des terrains à 100 000F alors que les gens d'ici n'en ont pas. On ne peut pas vendre à des étrangers alors que les natifs d'ici sont sans domicile. J'ai continué à me battre contre eux. Et chaque fois que je voyais les gens faire des lotissements surtout la nuit, je prévenais le chargé du foncier qui a son tour appelait le sous-préfet et la gendarmerie. Cette surveillance nous a permis au moins de disposer du peu de terrain qui nous reste » **Animatrice foncière à Diogo Darou khoudoss**

Les expériences menées avec les femmes ont déclenché une dynamique remarquable :

- Le taux de bénéficiaires qui estiment connaître les procédures de sécurisation est passé de 47% à 88% à Toubacouta et de 50 % à 94,1% Ross Béthio. A Darou Khoudoss, ils sont passés de 52,6% à 75% et celles qui disaient n'en avoir aucune connaissance sont passées de 31,6% à 0%.
- La proportion de bénéficiaires considérant que les hommes ont plus de droits que les femmes sur la terre est passée de 47,4% à 11,1% à Ross Béthio.
- A Darou Khoudoss et Toubacouta, le taux de bénéficiaires qui affirment qu'hommes et femmes ont les mêmes droits sur la terre est passé respectivement de 47% à 83% et de 45% à 85%, entre les deux passages.
- Le leadership des femmes est sorti renforcé, les femmes prennent en charge la question de l'accès à

la terre, et à l'intégrer dans leurs préoccupations. Il est observé de jeunes leaders femmes qui s'affirment de plus en plus dans les échanges au niveau communal, et ces dernières ont abondamment enrichi le débat en exposant à leur tour les difficultés auxquelles ils sont confrontés, et les défis qu'elles cherchent à relever.



MESSAGE - 19

« Après le décès de mes parents, le partage des terres a été fait uniquement entre mes frères, et nous les femmes on nous a octroyé un droit d'usage des terres, avec souvent des parcelles peu reproductives et si un de nos frères décide de reprendre ces parcelles, je n'ai pas les moyens de m'y opposer, et suite au décès de mon mari, la situation est devenue plus difficile. Mais après, les VAD et les causeries du projet, je suis allé voir mes frères pour leur parler du droit foncier légal. Grâce au projet j'ai compris que j'avais le droit de faire une demande pour accéder légalement à ces terres, et Dieu Merci c'est en bonne voie. »

Bénéficiaire indirecte à Darou Khoudoss.

- ▶ Le développement de leurs habiletés personnelles en termes de confiance en soi, de capacité de communication et de savoir convaincre les autres avec un langage et des arguments appropriés aux spécificités foncières ;
- ▶ L'acquisition des compétences techniques en gestion et sécurisation foncière,
- ▶ Une conscience des dangers de la non sécurisation des terres et de l'intérêt d'une gestion inclusive du foncier ;
- ▶ La motivation et la création d'un sentiment d'engagement dans la lutte contre la vente inégale des terres ;
- ▶ La grande disponibilité, l'appropriation de l'initiative et la participation active pour faire réussir les interventions du projet auprès des populations concernées par la question.



MESSAGE - 20

« Avant l'arrivée du projet j'avais une expérience limitée sur le foncier, j'ai approfondi mes connaissances sur le foncier et l'accès à la terre. Grâce au projet on a compris qu'avec des terres sécurisées tu peux avoir un contrat de commercialisation et féliciter ton accès à un crédit. » **Elu et bénéficiaire directe à Ross Bethio**

Plus de 98% des femmes enquêtées pour toutes les communes, soutiennent connaître leurs prérogatives sur le foncier, et estiment qu'elles sont capables d'échanger sur les risques et les conséquences d'une mauvaise gouvernance foncière. Pour le reste, elles estiment qu'elles n'ignorent pas ces informations mais ont une compréhension assez superficielle, en raison de leur implication récente.

Les sensibilisations ont contribué à conscientiser les populations sur les aspects juridiques en lien avec la question foncière, et les ont amenées à réfléchir sur les problématiques socio-culturelles qui touchent et fragilisent la gestion foncière.



MESSAGE - 21

« Vu qu'on a formé pour pouvoir disposer de terre, on doit trouver un moyen de valoriser tous les produits qui y sortent et voir comment vendre même dans la sous-région. Pour cela on a besoin d'être formé sur les aspects numériques. Car de nos jours tout se joue sur internet, les ventes, les achats, et les recherches de partenaires, on doit pouvoir avoir des codes-barres et tout ce qui doit valoriser un produit. Avec une éducation financière, on finira par être au fur et à mesure économiquement indépendant, et on pourra éviter les emprunts et avoir moins de problèmes pour démarrer notre campagne car l'agent n'est pas toujours disponible. » **Elu et bénéficiaire directe à Ross Bethio**

Des changements dans les rapports locaux entre chefs traditionnels et élus locaux. Il n'était pas évident que la population des communes s'approprie rapidement des objectifs du projet. Les espaces d'échanges matérialisés par les ateliers de formations et les forums ont facilité la mutualisation des connaissances sur la gouvernance foncière et ont favorisé l'interconnaissance des chefs de villages et des différents élus locaux.

En zone rurale, les décisions importantes se prennent par consensus avec les chefs de villages et de quartiers. En plaçant tout le monde sur un pied d'égalité au vu de la loi foncière au Sénégal (hommes/femmes et aînés/cadets), la recherche de l'accès au droit au foncier pour les femmes, a heurté donc la sensibilité, car allant à l'opposé de ce qui définit les pratiques de la hiérarchie sociale villageoise.

Cependant, la sensibilisation et la capacitation de ces acteurs ont contribué à instaurer un cadre de dialogue local où les différents types d'acteurs qui ont des rôles déterminants pour le changement (traditionnels, élus et territoriaux), ont pu gérer le foncier de façon inclusive

et pacifique. Les élus rencontrés, s'estiment davantage engagés à promouvoir l'accès sécurisé des femmes à la terre, et se disent assez outillés grâce au projet, pour porter le plaidoyer visant l'intégration dans le cadre réglementaire de mesures spéciales facilitant l'accès sécurisé des femmes à la terre.

La mobilisation, l'implication et la responsabilisation des élus, des acteurs coutumiers, et des leaders d'opinions issus des populations locales à tous les niveaux ont été d'un grand apport technique pour l'ancrage local du projet.

Ces acteurs soutiennent que l'expérience vécue dans le cadre du projet est bénéfique à plus d'un titre :

- les actions menées ont permis une meilleure convergence avec les populations, et une connaissance de leurs idées et savoirs sur la question foncière
- un espace d'expression, d'échanges et de confrontation de diverses visions sur un problème commun.



MESSAGE - 22

« Le projet est une bonne chose, nous l'avons beaucoup apprécié parce qu'il nous facilite la tâche. Vous savez une personne doit maîtriser son travail, avoir des notions. Mais ce qui vous reste à faire c'est plus approcher et sensibiliser davantage les chefs de villages parce que nous les présidents de commissions nous ne pouvons pas intervenir sur des choses dont le chef n'est pas au courant ». **Le président domaniale TC**



BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

▸ La valorisation des compétences locales

Les animateurs fonciers et parajuristes ont été sélectionnés sur place, avec un accompagnement le temps de la durée du projet, afin de développer leurs capacités d'animation des processus participatifs. Le développement de leurs connaissances a permis d'améliorer la compréhension et la collaboration entre les acteurs de la gestion foncière.

Le projet s'est surtout appuyé, avant toute chose, sur les savoirs, les moyens humains locaux, et est partie des résultats des initiatives déjà mises en œuvre. Mais le projet a aussi investi pour valoriser et consolider les capacités locales existantes, en recrutant les animateurs fonciers au sein des communes et les faire bénéficier d'une formation en parajuristes. L'approche participative préconisée par le projet depuis l'identification des

besoins, la planification des activités à la mise en œuvre, a favorisé la participation active des bénéficiaires et acteurs locaux dans les efforts d'information et de sensibilisation.

L'accompagnement réalisé par les animateurs/parajuristes au sein de chaque village ou quartier, a été un facteur déterminant pour l'émergence de nouveaux leaders féminins passionnés par la question foncière. Les acteurs locaux surtout les femmes ont pu acquérir une maîtrise des techniques d'animation et de communication afin de pouvoir passer des messages clés.

▸ Le système de mentorat

Le projet a privilégié un mode d'apprentissage expérientiel basé sur une pédagogie active, avec la mise en place du système de mentorat au niveau des trois communes. Les parajuristes sont assistés par des personnes ressources expérimentées, qui ont acquis des connaissances solides grâce à leur intervention avec d'autres projets.

Avant le démarrage des sessions de formation, neuf (09), cinq (05), et quatre (04) équipes de mentorat ont été constituées respectivement à Ross Béthio, Toubacouta et Darou Khoudoss. Pour chaque commune, Cinq (05) femmes leaders confirmées, avec une expérience avérée dans la gestion foncière et membres.



MESSAGE - 23

« Avant je travaillais sur un autre projet avec le CNCR. C'est par la suite qu'IPAR nous a contacté pour ce nouveau projet. Il y'a eu des équipes de jeunes qui étaient sous notre coupole. J'étais le chef de groupe » **Parajuristes Toubacouta**

La tâche de ces femmes leaders consistait à fournir un appui-accompagnement aux jeunes mentorés, en les assistant lors des séances de sensibilisation, leur transmettre des connaissances et compétences, mais surtout leur inculquer des valeurs citoyennes. Ces jeunes apprennent le parcours de leur mentor et reçoivent ainsi un savoir-faire par un apprentissage direct, aux côtés des leaders.

Ce système a favorisé l'éclosion d'une autre génération de femmes leaders, avec un développement de leadership, le perfectionnement des compétences et développement personnel. Cette pratique a facilité une meilleure appropriation et mémorisation des droits et savoirs fonciers par une application immédiate des connaissances. L'apprentissage aux côtés des leaders confirmés ne se limitait pas aux questions liées au foncier, mais de vraies relations d'amitié et de confidences se sont développées.

Cependant, bien que les jeunes leaders de toutes les communautés aient participé à la mise en place du système de mentorat dans les actions communautaires avec les leaders confirmés, le système a été beaucoup plus opérationnel à Toubacouta, que dans les autres communes, moyennement à Ross Béthio, et pour Darou Khoudoss faiblement.

Pour Toubacouta, en considérant le principe de complémentarité des interventions, le projet a trouvé à Toubacouta un cadre propice au système de mentorat grâce aux projets antérieurs avec des cadres similaires, tel que le projet Solidagro et USAID/Kawlor, qui interviennent avec des animateurs locaux et les jeunes. Le dynamisme de la fédération « And Liguéy Ndiambato », dont le siège est à Toubacouta, a été aussi un facteur déterminant. Avec l'instauration de rencontres mensuelles de tous les membres et semestrielles avec les femmes de l'association, a pu offrir des moments d'échanges et de mise à niveau sur la vie du projet Genre et foncier avec les bénéficiaires directes et indirectes.

Pour Ross Béthio, et **Darou Khoudoss**, les femmes leaders soutiennent que les activités de mentorat ont été freinées par la pandémie COVID 19, qui a beaucoup impacté le système avec la rareté des rencontres et des réunions. Cependant elles affirment que ces jeunes continuent de les interpeller au besoin par téléphone, par des visites à domicile, et aussi lors des rencontres socio-culturelles.



MESSAGE - 24

« J'ai trouvé très utiles les rencontres car les interventions étaient pertinentes, l'animatrice Ndéye Fama est une personne sérieuse mais vraiment j'ai oublié pas mal d'informations car avec la COVID 19, les rencontres étaient rares moi j'ai même cru que cela n'allait plus reprendre. Mais c'était important car on parlait de terre, des procédures d'acquisition du foncier » **Bénéficiaire indirecte Ross Béthio.**



MESSAGE - 25

« Nous avons fait deux causeries mais à cause de la COVID-19 nous avons suspendu nos activités. Mais malgré ça nous avons continué à parler aux femmes quand on les rencontre dans les postes de santé (l'animatrice est également BADJENOU GOXX) ou dans les champs. Un peu partout on fait de petites activités qu'on peut considérer comme des VAD donc il y a toujours une autre manière de sensibiliser » **Bénéficiaire indirecte Darou Khoudoss**



FACTEUR ET ÉLÉMENTS DE SUCCÈS

La thématique du projet

Le caractère complexe et important qui est l'accès des femmes au foncier et les besoins de sécurisation sont des éléments qui expliquent la réussite des actions entreprises.



MESSAGE - 26

«Le projet a attiré notre attention sur le problème de gestion foncière et le besoin de centrer les efforts sur les droits et responsabilités des femmes ; ceci a été une valeur ajoutée ... Le projet nous a conscientisé. Il nous a donné de l'envie pour travailler sur la sécurisation foncière » **Bénéficiaire directe Toubacouta**

La formation dispensée sur l'accès au foncier, a été, selon la majorité des acteurs, une clé de voûte de la réussite des actions menées pour une gestion foncière équitables

L'engagement des élus locaux

Suite aux activités de sensibilisation, les maires des communes de Darou Khoudoss et Toubacouta, ont pris l'initiative de réduire les frais de bornage, et œuvrer pour la mise en place de mécanismes facilitant la participation citoyenne à la gouvernance comme l'élargissement de la commission domaniale. Cette démarche a permis de favoriser l'accès équitable et sûr à la terre pour les femmes et les autres groupes.

Les femmes comme porte d'entrée du projet,

La démarche du projet soutient le leadership de certaines femmes leaders communautaires et d'opinion, qui sont en général les portes d'entrée des projets. La prise en compte du leadership féminin est essentielle pour renforcer l'empowerment des femmes et ainsi créer une forte dynamique de genre sur les questions de l'accès des femmes au foncier et les besoins de sécurisation. Cependant, il est important de renforcer le dialogue intergénérationnel entre les femmes seniors et les plus jeunes afin que les acquis soient préservés. Le mentoring utilisé dans ce projet est donc une très bonne pratique.

Avec les bénéficiaires directs et indirectes

Les activités de formations et de sensibilisation ont provoqué une dynamique positive et ont déclenché un processus de changement dans les comportements, poussant les hommes à reconnaître et accepter le droit des femmes sur le foncier, les femmes à comprendre ce qui leur revient de droit sur le foncier et améliorer leurs connaissances sur les aspects en lien avec la

sécurisation foncière. L'implication des hommes (élus, époux, frères...) dans la sensibilisation et la facilitation des procédures de sécurisation des terres, a été un aspect non moins négligeable et a facilité l'engagement communautaire.



MESSAGE - 27

« La formation et la sensibilisation ont été des éléments essentiels à la réussite de nos actions. En effet, l'expérience avec ce projet m'a permis d'apprendre grâce à la formation mes droits et responsabilité par rapport au foncière et j'ai pu partager ces acquis avec ma famille de façon plus élargies » **Parajuriste Toubacouta**

L'organisation de fora au niveau des communes et intercommunales comme à Ross Bethio, ont aussi permis un large partage des informations en faveur des droits foncier des femmes et favoriser la concertation entre les différents acteurs, à savoir les bénéficiaires directes et indirectes, les autorités administratives territoriales, les leaders coutumiers et religieux. Au total trois foras communales ont été organisés à Darou Khoudoss, Ross Béthio et Toubacouta.

L'approche du projet étant basée sur la participation et l'apprentissage mutuel entre acteurs, les ateliers organisés au niveau des communes ont été des moments de discussions ouvertes, et ont révélé des résistances encore fortes, sur les enjeux spécifiques et les solutions pour une gouvernance foncière favorable aux droits fonciers des femmes.



MESSAGE - 28

« Nous avons constaté un changement auprès des acteurs coutumiers et imans au niveau de leur discours concernant la gestion foncière... Cette question devient de plus en plus intégrée dans leurs discours et préoccupations » **Parajuriste Toubacouta**



LES LIMITES

La terre n'étant pas seulement réservée à l'agriculture, la cohabitation des divers usages de l'espace devrait être plus intégrée dans la démarche capacitation du projet à savoir les aspects en lien avec la sécurisation du foncier pastorale et halieutique. Les femmes éleveurs de la zone de Ross Béthio, rencontrées dans le cadre de cette étude n'ont pas manqué de souligner cet aspect. Aussi l'animateur de la radio

communautaire de Toubacouta, a également informé qu'au niveau des débats les femmes transformatrices des produits halieutiques ont exprimé le souhait de voir leurs activités plus considérées et des terres délibérées pour elles.



MESSAGE - 29

« J'estime que le projet doit être une continuité parce que cette génération laissera sa place à une autre et que les activités majeures de toutes ces générations ici à Walo sont la pêche, l'agriculture et l'élevage. Par conséquent, on devra aussi penser à l'élevage et à la pêche. Parce que les femmes font de l'élevage et la pêche. La majeure partie des gens quand ils donnent comme dote de mariage des animaux. Donc il doit avoir des espaces où mettre ces animaux pour qu'ils ne pillent pas les champs, car on aura besoin de leurs déchets pour fertiliser les terres. Concernant la pêche, beaucoup de femmes font de la transformation on doit chercher de l'espace pour elles, car elles font sécher leurs produits dans des endroits très précaires. » **Elue bénéficiaire directe Ross Bethio**

Certains soulignent aussi l'absence de supports imprimés d'information et de sensibilisation en langue locale à distribuer aux populations bénéficiaires. Mais pour les besoins de leur activité de formation et de sensibilisation, les bénéficiaires directs que sont les animateurs fonciers de toutes les communes, disposent de supports pédagogiques.



MESSAGE - 30

« Beaucoup de femmes qui n'ont pas fait des études, ces brochures en français ne leur sert pas à grand-chose, si vous les donnez ces outils, elles ne vont pas les utiliser. Mais des femmes comme moi qui ont un niveau passable peuvent l'utiliser. Mais je suggère qu'ils fassent les NATAL (images qui illustrent) pour permettre à celles et ceux qui n'ont pas fait des études de pouvoir suivre et comprendre. » **Darou Khoudoss**

Il y a eu une absence de suivi des remontées des rapports d'activités des formations que devraient assurer les animateurs fonciers/parajuristes. Des rapports d'activités par communes devraient être centralisés par le secrétariat du projet en vue d'un rapport de synthèse. Mais la production de ces rapports zonaux n'est pas très contrôlée, malgré

l'existence d'un canevas de compte rendu et d'un dispositif de S&E pour surtout assurer une évaluation interne des effets du projet à partir des suivis d'exécution et d'impact du projet. Cependant les informations restent disponibles et accessibles sur place au niveau des animateurs. Ceci est imputable au fait que le système de « warning », qui devait avertir sur ce manquement, n'a pas été mis en place.

- ▶ Le répondant du projet au niveau des communes, semble être tiré par un petit nombre de femmes leaders, bien qu'elles soient en pouvoir de créer une dynamique et attitude positive autour d'elles. Mais, par endroit, leur présence au sein des entretiens et focus-groups constitue un biais qui affecte la récolte de l'information adéquate.
- ▶ De l'avis de la population, la politique de sécurisation foncière devrait être accompagnée pour une autonomisation économique, si l'on sait que le coût de mise en valeur des terres constitue un frein important à l'accès sécurisé des femmes à la terre, en particulier dans les zones à forts enjeux fonciers.
- ▶ La durée des formations a été jugée trop courte pour la quantité des informations qui ont été partagés par les formateurs, par exemple la formation des 52 chefs de villages de Toubacouta s'est déroulée en 1 journée
- ▶ Les chefs de villages, les parajuristes, la commission domaniale et les Comités villageois de gestion foncière auraient pu bénéficier d'une formation commune afin de mutualiser les acquis, de partager les craintes sur la gestion et la sécurisation foncière surtout des femmes. En dépit des impacts de la sensibilisation sur la sécurisation des terres et des droits et responsabilités fonciers, il n'a pas été noté une réflexion poussée sur des perspectives post-projet.
- ▶ Certains animateurs locaux, plus à Darou Khoudoss et Ross Béthio, se sont limités aux activités financées par le projet. Des initiatives propres n'ont été prises par les leaders locaux pour dupliquer ces causeries et VAD, comme l'avait envisagé le projet en portant le choix dès le début des interventions sur des personnes qui ont de l'influence.
- ▶ Les rapports d'activités supposés être réalisés par les animateurs fonciers, après chaque causerie et conformément au canevas émis par l'équipe du projet, n'ont pas été disponibles à Ross Béthio.
- ▶ Concernant la communication, les bénéficiaires du projet apprécient les émissions des radios communautaires sur le foncier et les efforts des animateurs en tant que support de discussion et de réflexion dans leurs efforts de sensibilisation. Toutefois, l'insuffisance de supports imprimés d'information et de sensibilisation à distribuer aux

populations ainsi que l'absence d'un document de travail clarifiant les principaux messages que chaque intervenant doit aborder dans ses actions de sensibilisation sur une gestion équitable du foncier ont été soulignés.



LEÇONS APPRISSES.

- ▶ La question du renforcement des capacités a été centrale pour permettre aux acteurs locaux de participer activement et de remplir pleinement leur rôle dans le processus de sécurisation efficace.
- ▶ La capacitation a largement conditionné la compréhension du processus de sécurisation foncière par les différents acteurs et le changement de perception du rôle et des fonctions de chacun, tant de la part des populations, que des élus locaux et des responsables aux différents niveaux jusqu'aux politiques.
- ▶ L'accompagnement des femmes a permis à ces dernières de se rendre compte des capacités dont elles disposent et de leur connaissance à partager avec leurs paires dans l'intérêt de tous. Elles ont compris très tôt que la valorisation de leurs compétences et capacités en harmonie avec les hommes est le seul gage pour assurer une paix durable et équitable au service du développement de la communauté.

3. AMÉLIORATION DE LA SÉCURISATION FONCIÈRE, UNE GESTION LOCALE ET DES OUTILS DE GESTION ENDOGÈNES

Quels que soient les formes et types de gouvernance, la coopération multi-acteurs avec les acteurs étatiques et locaux, a été un principe d'action promu à tous les niveaux des stratégies développées, avec des formes d'alliances et d'interactions sociales entre les acteurs. Le projet a cherché à appuyer des modes de gestion du foncier favorables à la paix et aux équilibres territoriaux. Aussi les activités de formation, de sensibilisation, de dialogue social multi-acteurs, ont contribué à orienter les actions des acteurs des communes vers des modèles de gouvernance locale afin de rendre la sécurisation foncière accessible à tous.

Darou Khoudoss, et Toubacouta ont œuvré avec l'appui du projet, à établir des approches visant à soutenir l'accès au foncier, le respect des droits des femmes et des hommes, et la conduite des changements de comportements socialement acceptables.

Les acteurs ont compris que la loi encourage la participation citoyenne dans la gouvernance foncière pour préserver la paix sociale. Étant donné que les

pratiques coutumières prédominent dans la gestion du foncier, les décideurs coutumiers, les jeunes, les femmes, les élus et hommes ont été réunis dans un même cadre favorisant non seulement la concertation pour des décisions consensuelles, pour éviter les conflits, mais aussi pour offrir aux femmes un espace pour négocier et faire valoir leurs droits.

La méthode adoptée par le projet aussi bien pour la validation que la mise en œuvre des activités a été la centralité des acteurs au cœur des processus. Par conséquent, l'appropriation aussi bien individuelle et collective des connaissances et des compétences a facilité la responsabilisation des acteurs locaux et renforcé la légitimité dans le contrôle et l'accès au foncier.

Les communes ont mis en œuvre des dispositifs de dialogue et d'action collective à l'image des comités villageois et de l'élargissement des commissions domaniales, issus d'initiatives locales de concertation. Ces initiatives ont été porteuses d'innovations en matière d'intégration de la femme au sein des instances de gestion du système foncier en milieu rural, en l'occurrence la commission domaniale. Elles sont ancrées dans des contextes locaux qui favorisent leur appropriation par les acteurs.

Les dispositifs et outils portés par les communes cibles du projet, prennent des formes très diverses mais sont systématiquement inscrits dans des situations nécessitant l'action collective. Les résultats des diagnostics pour comprendre la dynamique des communes et définir les modalités d'intervention ont été utiles pour l'orientation de ces dispositifs et outils sensibles au genre à savoir la charte locale de gouvernance foncière et les comités villageois de gestion foncière.

Au niveau des communes, et en tenant compte des particularités, différentes initiatives, considérées comme des leviers stratégiques pour une participation et une transparence dans la gouvernance du foncier et basées sur le genre, sont testées.

POUR TOUBACOUTA

Dans une perspective de soutenir des dispositions facilitant l'accès des femmes aux facteurs de production, la commune de Toubacouta a œuvré pour l'effectivité de comités villageois de gestion foncière et l'allègement des frais de bornage.

Pour faciliter une gestion participative de proximité qui repose sur les principes sous-jacents de la participation et de la responsabilisation, des comités villageois de gestion foncière sensible au genre ont été initiés. Ces comités sont des cadres de dialogue au niveau villageois, mais ne sont pas habilités à délibérer, car seul le conseil municipal détient cette prérogative, cependant, le chef de village, qui préside ces comités, est membre de droit de la commission domaniale.

Au sein des dix (10) villages polarisés par le projet, la mise en place des comités fonciers villageois est déjà effective, et le processus au niveau des quarante-deux (42) villages restants de la commune est entamé, avec un renforcement des capacités des acteurs sur la gouvernance foncière.

Ces comités sont perçus comme des espaces endogènes de concertation, d'échange et de mutualisation des connaissances sur le foncier à l'échelon village. Ils sont ouverts à tous les acteurs à la base dans l'esprit d'une participation et d'une responsabilisation qui reconnaît que chaque acteur ou groupe d'acteurs a une contribution à fournir et détient une information pertinente à valoriser et partager.

Une des fonctions majeures de ces comités est de prévalider et faciliter la négociation communautaire en faveur de la sécurisation des occupations foncières de leur terroir. Ils suivent l'étude des dossiers et participent à l'enquête foncière, au constat des limites, tiennent les registres d'accords et oppositions, diligentent les réclamations survenant au cours des procédures de délimitation des parcelles affectées, et de délibération.



MESSAGE - 31

« La commission domaniale avait même des difficultés pour traiter 10 demandes de délibération la semaine, mais grâce au travail des comités fonciers villageois et des parajuristes, qui se sont chargés de mesurer les parcelles et faire le rapport, la commission domaniale a pu traiter en 3 jours 206 dossiers de demandes de délibération. Lors de la cérémonie de remise des délibérations, le président de la commission domaniale avait dit que sans les parajuristes et les comités fonciers, le travail ne serait pas terminé (...) C'est là que les gens ont l'idée que la commission domaniale doit être élargie aux comités fonciers villageois, lors de la cérémonie de remise des papiers de délibération aux propriétaires » **Focus group avec parajuristes Toubacouta**

En fonction de la taille du village, ces comités sont constitués de neuf (9) à treize (13) membres, avec un bureau de quatre (04) membres (Président et Vice-président, SG et SG adjoint) et la présence d'une femme et d'un jeune, et militent pour la concertation et le dialogue entre la population. Le chef de village est commis d'office au poste de président de ces dits comités et les membres comprennent, le représentant des notables, de l'imam, du curé, des femmes, des jeunes, des élus et des parajuristes résidents

Au niveau de chaque zone la mise en place s'est faite au cours d'un atelier villageois de concertation, qui a réuni

un minimum de quarante personnes toute catégorie d'âge, de sexe, de rang social et socio-professionnelles confondus, ainsi que les animateurs fonciers. Dans l'optique de donner une base légale et politique aux comités villageois, il a été rappelé à l'assistance une revue du cadre juridique de la gouvernance foncière et des dispositions invitant à une gestion transparente et inclusive des ressources naturelles et foncières. Des passages du Plan Sénégal Emergent (PSE), qui érige au rang des principes devant accompagner le processus de développement, la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes, et la mise en place de cadre fonctionnel de dialogue, ont aussi fait l'objet de partage.

Les membres des comités ont été désignés de façon consensuelle, au cours de ces ateliers et leurs capacités renforcées. Les cahiers définissant leurs charges ont été proposés et parfois par l'assistance qui n'hésite pas à présenter une feuille de route, pour une meilleure orientation de l'utilité du comité, et pour une prise en compte des priorités foncières de leur zone.

Au niveau de tous les villages, les membres du bureau des comités sont composés entre 25 à 50% de femmes.

Avant les comités villageois, seul le chef du village était habilité à intégrer la commission domaniale lors de ses visites au niveau du village, désormais, la population est impliquée dans tout le processus décisionnel de la gestion à l'échelle villageoise, avec l'élargissement de la commission domaniale aux membres des comités avec un choix plus porté sur les femmes.

Les femmes voient en ce comité un outil de lutte contre la persistance de pratiques discriminatoires à l'égard des femmes dans la distribution foncière, et facilitent leur présence dans tout le processus d'attribution foncière, mais aussi de sécuriser les terres du village au profit des générations futures. Le forum communautaire sur la gouvernance foncière inclusive, organisé à la demande du Maire de Toubacouta, s'est avéré un outil de choix pour faire une communication autour ces comités villageois, il a permis de sensibiliser les gens sur le processus de mise en place des comités et de leur importance, avec des informations pertinentes pour faciliter la réplique au niveau des autres villages restant de la commune.

Le forum a vu une grande participation avec le rassemblement de toutes les forces vives actives sur le foncier de la commune, Mais certains estiment qu'en peu de temps beaucoup d'informations ont été partagé en une journée, par conséquent les bénéficiaires indirectes interrogés estime que l'issue de ce forum des restitutions par village ou regroupés devraient avoir lieu en vue d'une meilleure clarification sur cet outil de dialogue et de concertation sur le foncier.

Au-delà de ces comités villageois de gestion foncière, la **diminution des frais de bornage** a été un élément déclencheur des demandes de délibérations. Cette option retenue par le Maire de concert avec les élus,

qu'est l'allègement des frais de bornage a permis de mieux accompagner financièrement, les femmes et les jeunes, qui étaient le plus souvent confrontés à des contraintes économiques qui restreignent leur possibilité de sécuriser leurs terres.

Les frais de bornage ont été réduits, pour usage d'habitation de 15000 à 5000 FCFA, et pour usage agricole de 25000 à 10000 Fcfa pour les hommes et à 5000 Fcfa pour les femmes, mais à une condition que les demandes soient effectuées au niveau des comités villageois. Cette condition a permis à ces comités d'être opérationnels en un temps record et cet acte fort a été un élément déclencheur des demandes de délibérations au niveau des femmes. En 2021, 403 demandes ont été formulées et 260 ont été délibérées pour les femmes et leurs alliés lors d'une session spéciale. A la fin du projet, les délibérations au profit des femmes dans la commune de Toubacouta représentent 38%, contre 28% lors de la situation de référence. D'après les animateurs fonciers, cette tendance tend à se maintenir dans la mesure où le taux de demande émis par les femmes au niveau des comités villageois ne cesse de croître.



PRINCIPAUX ACQUIS

- ▶ Mise en place effective de dix (10) comités fonciers villageois comme cadres de dialogue et de concertation sensibles au genre.
- ▶ Vingt (29) parajuristes fonciers formés pour sensibiliser les communautés sur le foncier ou pour servir d'autres interventions sur le foncier au niveau local.
- ▶ Élargissement de la commission domaniale aux femmes membres du comité foncier villageois, et ceci à chaque déplacement de la commission au niveau local pour délibération des demandes.
- ▶ Au niveau des 10 villages polarisés par le projet sur 420 demandes d'attributions de terre, les 260 premières délibérations ont déjà été effectuées pour les femmes, les jeunes et leurs communautés par les commissions domaniales avec l'appui de ces comités villageois, **avec plus de 18,1573Ha de superficies à usage d'habitation et 332,1902Ha superficie à usage agricole**. Mais grâce à la sensibilisation et le bouche à oreille, les autres villages ont sollicité l'appui technique des parajuristes pour sécuriser leurs occupations foncières.



BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

L'élargissement de la commission domaniale avec l'implication des comités fonciers villageois a pour conséquence immédiate la réduction voir l'élimination

des lenteurs jadis observées sur le processus de délimitation des territoires des villages, et qui ne manquaient d'impacter sur le temps imparti pour les délibérations. Cela a été rendu possible par la forte implication des parajuristes au sein des comités villageois, dans l'élaboration des dossiers de demande et de leur appui technique dans les documents de délibérations au niveau de la Mairie.

MESSAGE - 32

« Le comité villageois supervise le travail. Pour la mise en place du comité, on a réuni tous les villageois et les personnes de l'IPAR nous ont expliqué le processus. Le travail du comité villageois est très louable. Depuis que le comité est là, la procédure d'octroi des parcelles est très claire, transparente et il y'a moins de problèmes »
Président commission Domanial Toubacouta



ELÉMENTS DE FORCES ET DE SUCCÈS

Les premières 260 délibérations opérées par la commission domaniale élargie, ont été effectuées avec un temps record de trois (03) jours, une durée jamais réalisée auparavant.

MESSAGE - 33

« Pour exemple dans le village de NEMANDING, 45 demandes ont été traitées en une journée »
Président commission Domanial Toubacouta



LES LIMITES

Bien qu'une mission d'information et de présentation des prérogatives des dits comités villageois de gestion foncière ait été organisée par le projet, une mise à niveau des membres s'impose. Lors des entretiens, il apparaît que les rôles et responsabilités des membres des comités fonciers villageois demeurent incertains et imprécis pour certains. Ce qui limite leur participation effective aux réunions et aux activités des comités au niveau village. Les parajuristes doivent poursuivre leur transfert de compétence en ce sens.

Les seuils légaux et juridiques de ces comités villageois ne sont pas clairement définis. Cependant, un arrêté de reconnaissance juridique a été signé par le Maire de la commune, et ce dossier devra être ratifié par le sous-préfet pour sa mise en circulation.

MESSAGE - 34

« Il faut l'établissement d'une charte pour les comités où les rôles et missions de chaque membre seront clairement définis pour une bonne gestion » **Animateur foncier Toubacouta.**



LEÇONS APPRISSES

Considérant la mise en place de ces comités comme étant un élément nouveau dans la commune, la gestion et la mise en œuvre devraient être précédées et renforcées par la disponibilité d'un manuel de procédures et de pilotage. La vulgarisation et le partage de ce manuel sous des formats appropriés avec les acteurs à la base, devraient être assurés par les animateurs fonciers.

POUR DAROU KHOUDOSS

Pour une amélioration du cadre de gouvernance locale du foncier au niveau de l'arrondissement de Méouane, un processus participatif d'élaboration d'une charte de gestion intercommunautaire des ressources foncières sensibles au genre a été conduit jusqu'à son terme et validée par tous les acteurs-clés du foncier au niveau des communes de Méouane (Mboro, Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Méouane).

Cette collaboration entre les maires de l'arrondissement, a également facilité un accord sur la diminution des frais de bornage pour la durée de mise en œuvre du projet Genre et foncier.

La mise en place de la charte résulte d'une synergie des interventions entre les projets du CRDI et de la FAO intervenant dans la même zone. Pour rappel, le choix de la zone d'intervention du projet d'opérationnalisation des Directives Volontaires (DV) de la FAO phase 2 dans la commune de Méouane, était guidé par les résultats probants fournis par le projet Genre et foncier du CRDI, qui intervenait dans la commune de Darou Khoudoss depuis 2019.

Le projet en partenariat avec le CONGAD, organisation membre du projet DV de la FAO, a porté le processus pour faciliter la mise en place de la Charte. La démarche d'élaboration de la charte a fait l'objet de planification des activités de façon itérative avec les acteurs locaux.

Conformément à ses engagements et en cohérence avec ses objectifs recherchés, le projet s'est assuré que les droits des femmes sont bien pris en compte dans l'analyse des problèmes majeurs identifiés qui a conduit à la mise en place de la charte. Le projet a estimé particulièrement important l'intégration de

l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la charte, avec une responsabilisation des femmes à tous les niveaux du processus. Ce qui constitue une avancée notable dans les quatre communes concernées notamment de Darou Khoudoss où les femmes sont absentes de la commission domaniale.

Les femmes ont été associées aux processus de planification des rencontres, et dans la production des contenus de la charte. Les femmes animatrices locales, formées par le projet, ont été en charge de l'animation des activités de concertations menées au niveau zonal. Ce qui a contribué à améliorer leur connaissance sur la législation mais aussi à renforcer leur leadership au sein de leur communauté.

Le processus de lancement de la charte intercommunale a été fait dans le respect des principes de la participation, la subsidiarité, et la transparence. Il a démarré avec un atelier de partage qui a regroupé toutes les communes au niveau de l'arrondissement de Méouane, afin de recueillir des avis sur la démarche, cet atelier a été précédé de sessions de renforcement des capacités techniques de huit (08) animateurs fonciers endogènes en raison de deux (02) dans la commune de Darou Khoudoss.

Le projet et le CONGAD ont accompagné les concertations zonales à la base afin de recueillir des propositions et suggestions de différentes catégories d'acteurs au niveau des quatre communes, sur les orientations et le contenu de la charte. Au total 14 ateliers de consultations locales ont été organisés en raison de quatre (04) à Darou Khoudoss, trois (03) à Méouane, trois (03) à Taiba Ndiaye, quatre (04) à Mboro, avec un peu plus de 950 participants personnes impliquées. Pour chaque atelier zonal la présence de 50 personnes était exigée par le projet pour favoriser l'échange et la duplication des informations.

Suite aux consultations zonales, un atelier de restitutions au niveau de chaque commune a été organisé, pour partager des résultats des concertations et validation des contenus, avec la présence des représentants des différentes zones, en raison de dix (10) personnes par zones et les autorités territoriales, les services étatiques.

Un élément non moins important, à Darou Khoudoss a été l'engagement visant un accès sécurisé et accessible à tous, avec la réduction des frais de bornage pour la durée de vie du projet. Cette décision a été également une stratégie qui a beaucoup aidé les femmes à pouvoir surmonter les contraintes financière en lien avec une des conditionnalités de la sécurisation foncière.

A Darou Khoudoss, les frais bornages ont été fixés à 20 000 FCFA, il est également important de noter qu'avant l'arrivée du projet, la commission domaniale actuelle n'avait jamais eu à exécuté des activités de délibération.

Au cours de premier semestre de 2021, la commune a enregistré 146 demandes en provenance des différents villages de Darou Khoudoss. En fin avril 2021, sur les 146 demandes, un total de 115 a été délibération a été

enregistré, dont 14 femmes, les demandes pour les femmes représentent plus 16 % du total, une grande première dans cette zone.



PRINCIPAUX ACQUIS

- ▶ Pour accompagner les concertations zonales et la collecte d'information auprès des communautés, huit (08) animateurs fonciers endogènes ont reçu des formations en techniques de collecte, 4 sont membres des comités locaux et animateurs fonciers de ce projet et formés. Au total 188 acteurs ont participé au processus d'élaboration des outils dans les quatre communes.
- ▶ Un forum a été organisé à Darou Khoudoss par le projet pour partager la démarche et lancer le processus de mise en place des outils de la charte locale de gouvernance foncière locale.
- ▶ Seize (16) ateliers zonaux de concertation pour mener des réflexions sur les contenus de façon inclusive et participative de la charte dans l'arrondissement de Méouane, ont été mis en œuvre, dont 04 ateliers de consultations locales au niveau de Darou Khoudoss.
- ▶ La synthèse des propositions zonales a fait l'objet de 4 ateliers de restitution, de partage et de validation des résultats, en raison d'une (01) par commune, avec les autorités compétentes et les représentants des différentes zones.
- ▶ Chacune des quatre communes a élaboré une charte de gouvernance foncière sensible au genre et intégrant les résultats des consultations à la base. Suite à cela une charte intercommunale de gouvernance foncière sensible au genre a été mise en place dans l'arrondissement de Méouane et des restitutions organisées au niveau de toutes les communes.
- ▶ Vingt (20) animatrices foncières ont été formées pour sensibiliser les communautés sur le foncier et/ou pour servir d'autres interventions sur le foncier au niveau local.



BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

- ▶ Des concertations zonales à la base ont été effectuées pour une meilleure appropriation et recueillir des propositions et suggestions de différentes catégories d'acteurs au niveau des communes, sur les orientations et le contenu de la charte.
- ▶ Pour un suivi des engagements de la charte, des comités locaux de gouvernance foncière sont mis en place au niveau village, commune et arrondissement, pour un suivi des engagements de la charte et bénéficieront de l'appui technique des animateurs fonciers.



ÉLÉMENTS DE SUCCÈS

Les maires se sont engagés à disposer de cet outil de gouvernance participative du foncier dans leurs collectivités territoriales. La mise en place d'un espace de concertation des élus des quatre communes (association des maires de l'arrondissement), constitue un élément phare des succès enregistrés.

La justification de la charte est que l'arrondissement de Méouane constitue une zone complexe en raison de l'intérêt des investisseurs et une convoitise des populations sur la spéculation foncière. Bien que la juridiction sur le foncier ait été considérée par la charte, les réalités endogènes de chaque commune ont été prises en compte dans les contenus de la charte.

Il y a eu une forte mobilisation des populations durant le processus d'élaboration (Planification, collecte des informations à la base, validation et partage de la charte). La charte est perçue comme étant un mécanisme de régulation, d'apaisement social et de médiation dans la gestion des conflits sur le foncier.

La charte intercommunale soutient une gestion commune durable et équitable de la ressource foncière au niveau de l'arrondissement, favorise la transparence et la démocratisation du processus de gestion foncière, d'où l'engagement des collectivités à une application effective de ses clauses.

La valeur ajoutée par le projet, pour qui la prise en compte de la dimension genre dans les politiques de la charte, a permis un renforcement des liens entre les communautés pour une meilleure gestion du foncier avec une implication des femmes. La responsabilisation et l'engagement des communautés dans le processus ont contribué à améliorer la qualité des contenus et constituent un ancrage social important pour la mise en exécution des décisions et interventions futures.

Les moments de partage occasionnés avec la création de la charte a permis aux élus locaux de mieux comprendre leurs rôles et responsabilités, d'être mieux outillés pour comprendre la ligne de conduite à prendre avec les industries minières, et le dialogue politique à tenir avec les autorités territoriales pour influencer le processus de réforme du cadre de gouvernance foncière sensible au genre.



LES LIMITES

- ▶ La charte n'a pas encore un statut juridique légal, mais une reconnaissance institutionnelle avec la délibération par les conseils municipaux de chacune des quatre (4) collectivités et avalisée par le sous-préfet.
- ▶ La réticence observée au sein de leaders coutumiers, des élus et membre de la commission domaniale pour

l'accès de la femme dans les affaires domaniales. La commission domaniale désignée comme instance de mise en œuvre de cette charte, tarde à s'approprier de cette prérogative.



MESSAGE - 35

« Dans la commission domaniale il n'y a pas de femmes. La raison en est que la manière dont nous travaillons est sensible. D'habitude il y a beaucoup de litiges fonciers à résoudre. Les membres de la commission ne sont pas trop motivés pour siéger dans cette commission. Les litiges fonciers se passent d'habitude dans des villages très reculés. Une femme ne peut pas se déplacer comme ça dans la brousse. C'est très compliqué» **Membre de la commission domaniale Darou Khoudoss.**

- ▶ Le niveau de maîtrise des thématiques et des compétences diffère d'un animateur à un autre, une mise à niveau par rapport au contenu de la charte s'impose.



LEÇONS APPRISES.

Le fait d'inscrire la charte dans une démarche systémique, offre une perspective durable, et permet un consensus, grâce aux conclusions de la base qui ont alimenté le contenu de la charte intercommunale, ce qui facilitera sans doute son appropriation par les populations à la base.

ROSS BÉTHIO.

La zone de Ross Béthio est caractérisée par des aménagements hydro-agricoles, cependant l'intégration assez tardive de la composante féminine par la SAED dans le dispositif des aménagements n'a pas facilité l'accès de la terre aux femmes. Mais depuis les années 90 à nos jours, la SAED, avec l'appui de bailleurs de fonds, essaye d'être en conformité avec le système de quota qui attribue à hauteur de 10% des espaces aménagements hydro-agricoles.

Ce système quota a été effectif en 1996 avec l'appui du bailleur allemand KWF, dans les villages MBoudoum et Diawar pour des GPF, et favorise l'accès des femmes aux ressources foncières. Aussi suite à la réhabilitation de cuvette par SAED, ce système avait permis pour une première fois, aux femmes de sept (07) villages d'être bénéficiaires de cuvettes aménagées, à MBoudoum barrage (05 ha), à Didiam (12 ha), dans le Fourarate (07 ha), à Diawar (17,5 ha), à Wassoul (05 ha), à Huntt (05 ha) et à Ronkh (05 ha).

Mais avec la rareté, voir l'inexistence de l'assiette foncière dans la zone, la méconnaissance des femmes de leurs droits fonciers, le coût de la valorisation des aménagements et les enjeux financiers importants du foncier dans un contexte d'ATGE, l'applicabilité du système de quotas reste toujours confrontée aux réticences d'acteurs locaux et souvent des raisons socio-culturelles sont avancées.

Aussi avec le nouveau découpage administratif, Ross Béthio est passé d'une communauté rurale de sept zones avec plus de 100 villages, à une commune de dix (10) quartiers, et a vu ses terres à usage agricoles fortement réduites. Aujourd'hui près de 2500 ha de terres que la commune de Ross Béthio cultive appartiennent à la commune de Diama, ce qui a conduit, hormis pour une poignée de femmes leaders, à une accessibilité plus réduite des terres surtout pour les femmes et les jeunes.

Cependant, avec l'accès collectif à travers le programme étatique tel que la GOANA, les femmes de Ross Béthio ont pu bénéficier de 30% des terres aménagées dans la vallée avec le projet des 3PRD de l'AFD financé par la banque mondiale, et ont pu disposer de 280 hectares. Il est noté ainsi une progression en direction des efforts pour faciliter l'accès aux femmes à la ressource terre.

Mais cette progression n'est pas toujours suivie par une prise en compte d'une optique économique des activités agricoles. Les femmes sont souvent confinées dans des aménagements sommaires, et l'accès à un financement adéquat pour une mise en valeur des terres affectées leur pose problème.

Même, pour l'accès collectif avec le système de quota de 10 % des terres aménagées par la SAED, il n'est pas rare de voir que les mêmes leaders féminins qui sont au-devant des appuis techniques et financiers, soient plus privilégiés, ce qui constitue un obstacle au développement du leadership féminin émergent.

Des bénéficiaires expliquent qu'au niveau des espaces agricoles attribués et aménagés de façon sommaire par la SAED, un système de rotation pour l'exploitation agricole est défini au sein du groupement, afin de permettre à tous les membres d'accéder à ces terres agricoles. Mais le respect de ces rotations fait défaut, au vu du nombre de membre parfois important, les terres affectées ne suffisent pas à toutes les femmes, et l'espace cultivable affecté à chaque femme est minimum par rapport à la volonté de production des femmes. Une situation qui montre que les terres affectées aux femmes ne suffisent pas.



MESSAGE - 36

« Tu sais le système quota quelque part aussi c'est n'est pas très avantageux, pourquoi, je m'explique, si vous êtes un groupement de plus de 40 femmes et vous attribue 20 hectares, chaque femme aura 0.5 hectares, c'est peu pour une femme qui aspire faire autant. C'est pour cette raison les jeunes femmes très ambitieuses louent des superficies qui dépassent les 16 hectares pour faire de l'agriculture et le maraichage. Elles font de grandes récoltes et envoient leur riz à l'usine et revendent leur riz sur le marché. Elle se voit insuffisant au sein des groupements, c'est pourquoi elle envisage de cavalier seul. » **Bénéficiaire Ross Bethio.**

Le projet a mis en œuvre des activités de renforcement de capacités (techniques et outils d'animation, capacité de mise en relation) et œuvré pour la promotion de femmes leaders émergent à porter le plaidoyer pour l'accès au foncier dans les aménagements hydro-agricoles. La sensibilisation pour la systématisation du quota a été portée par les animateurs fonciers formés par le projet, et un dialogue multi-acteurs et l'interpellation de la SAED pour son effectivité, ont été menés avec l'organisation d'un forum.



MESSAGE - 37

« C'est qu'avant qu'IPAR intervient dans la zone les femmes n'étaient pas très engagées que ce que nous voyons aujourd'hui. La femme qui veut de la terre, doit faire un effort de demande, mais peu de femmes avaient la compétence. Par exemple avec les aménagements de la SAED et les 3PRD, ce sont les femmes qui étaient éveillées avant qui sont le plus bénéficiaires les femmes demandées 10 % des terres aménagées par le SAED, maintenant les femmes souhaitent et demandent 30% des terres voire même plus. Mais ces nouvelles femmes formées par l'IPAR vont faire des demandes une prochaine fois que des terres seront aménagées, et peut-être si elles formulent des demandes elles vont atteindre le pourcentage de 10 à 30%. » **Animateur de Radio « Bénéficiaire » Ross Bethio.**

Devant ces réticences sur l'affectabilité du quota, la SAED n'a pas de pouvoir décisionnel, étant donné que le système de quota n'est pas une loi mais un plaidoyer, et que l'attribution des terres revient de droit aux communes, et ces derniers font appel aux

compétences de la SAED pour l'aménagement et la logistique des terres pour les populations. Mais de par sa position stratégique en tant que structure étatique et avec comme argument la circulaire du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural de 2018 qui prévoit une affectation d'au moins 15% des aménagements à réaliser à partir des eaux de surface et 20% des aménagements à réaliser à partir des eaux souterraines aux femmes, la SAED, peut fortement impacter sous l'impulsion des bailleurs, pour l'application du quota dans les projets et programmes d'aménagement de partenariat public-privé.

MESSAGE - 38

« Avec les aménagements du SAED, les femmes ont un quota de 10%. Le quota de 30% a commencé avec les aménagements du projet 3PRD. C'est à partir de là que les populations ont demandé pourquoi ne pas élargir le taux à 30%, et à mon avis c'est bien possible. Mais dans l'applicabilité du quota, la SAED rencontre souvent des limites, car il y a beaucoup de village où les terres sont aménagées mais les hommes refusent d'octroyer ce quota aux femmes, les hommes ne cèdent pas toujours facilement ces terres aux femmes, ce sont des réalités socioculturelles qui bloquent, bien que la tendance est à la baisse grâce aux interventions des projets tel que celui de l'IPAR. D'ailleurs les femmes demandent à ce que le taux atteigne les 30% voire plus, mais La SAED n'a pas les prérogatives pour faire la pression sur les élus communaux. » **Agent SAED Ross Bethio.**

Les bénéficiaires soutiennent que les interventions du projet ont conduit à un effet de prise de conscience collective des femmes. Les droits sur l'accès au foncier, mais surtout les voies d'accès formalisées à la terre, sont beaucoup mieux maîtrisées. Le renforcement du plaidoyer pour l'accès au foncier aux plus vulnérables tels que les femmes divorcées, les veuves et les jeunes filles est très bien porté par les concernées, et ces dernières nécessitent plus à faire valoir leur droit, mais de façon pacifique pour accéder à une portion de terre, qui il faut le rappeler est très difficile dans cette zone en raison de l'épuisement foncière.

MESSAGE - 39

« Les femmes sont conscientes aujourd'hui qu'elles ont droit à la terre. Elles ont compris que si un des proches (mère, père, mari ect..) décèdent elles ont le droit à un héritage. Elles connaissent les voies et moyens pour demander à l'autorité d'intervenir. Ce qui n'était pas possible avant, on nous faisait croire que les terres appartenaient aux hommes, mais aujourd'hui les femmes de Ross bethio sont bien conscientes qu'elles ont droit de réclamation sur ces terres. Les femmes connaissent aujourd'hui que si une terre n'est pas exploitée, elles peuvent demander ça en passant par les communautés et le chef de village avant d'aller à la mairie. Elles savent ce qu'il faut faire pour avoir la terre. Avec le projet, beaucoup de femmes aujourd'hui se préparent pour pouvoir bénéficier des terres cultivable dans les autres programmes à venir. » **Bénéficiaire indirecte Ross Bethio.**

Aujourd'hui, les femmes estiment qu'elles sont assez capacités pour porter le plaidoyer pour l'effectivité du quota au niveau des aménagements. Avec les argumentaires qu'elles disposent suite aux formations, les connaissances sur la législation foncière, leur droit et responsabilité vis-à-vis du foncier qu'elles ont acquises grâce au projet, elles s'estiment fortifier. Mais elles ont besoin d'être plus accompagnées sur comment structurer leur intervention et se faire entendre, car elles estiment que la faible représentation des femmes dans les conseils communaux, ainsi que dans les commissions domaniales constituent un vrai blocage, et invitent les futures interventions des projets à s'investir davantage sur le comment influencer le vote des hommes en faveur des femmes pour leur grande implication dans ces instances de décisions. Cependant, elles sont très conscientes d'une collaboration gagnant-gagnant qu'elles pourraient avoir en impliquant davantage les hommes et les élus territoriaux dans cette lutte.

MESSAGE - 40

« Si on doit porter ce combat, ça sera avec les maires des communes d'abord, ces derniers devront être plus sensibilisés parce que ceux sont les maires qui attribuent des délibérations aux femmes personnes n'y peut rien c'est la loi. Mais tant que les maires ne font pas partie du jeu, le projet va échouer. Il faut impérativement contacter les maires et chercher leur implication sinon c'est encore un projet qui va finir dans les tiroirs. Sans l'implication des maires et des hommes, l'application du quota risque de connaître des blocages au niveau local. Combien de lois ont été votées au Sénégal et rien. L'application des lois pose problème au Sénégal, notre plus grand problème c'est de suivre des objectifs, même dans les projets. Mais avec le projet CASAC le bailleur imposé de prendre en compte la dimension genre et ça a été respecté. » **Bénéficiaire directe Ross Bethio**

Au-delà de l'applicabilité du quota, la commune de Ross Béthio est confrontée à une forte réduction voire une indisponibilité de la ressource foncière, un processus de construction identitaire commune autour d'un intérêt commun qui est la gestion équitable et inclusive du foncier est enclenchée, entre les communes de Diama, Ngnith, Ronkhet et Ross Béthio. Ceci pour mettre en exergue ce qu'ils ont en commun, l'agriculture en général et le besoin d'espace agricole en particulier. Ces communes ont entamé le processus de redynamisation de l'entente Delta-Diéri (E2D) pour une intercommunalité.

L'Entente dénommée « Entente Delta/Diery (E2D) » est un conglomérat de quatre 04 collectivités locales du Département de Dagana. L'Entente compte 166 villages et quartiers de tailles très différentes ; Diama : 67 villages, Ngnith : 64 villages, Ronkh : 43 villages, et Ross-Béthio : 10 quartiers. Cette entente intercommunale avait comme objectif de disposer d'un plan d'action pour les communes avec un diagnostic de leurs potentialités, opportunités et contraintes, avec des options de développement qui serviront de référence à tout partenaire désirant s'investir avec ces communes.

Les leaders de ces communes ont compris aujourd'hui, au vu des enjeux économiques de leur zone et de la forte pression exercée sur leurs ressources foncières que, quelles que soient les formes et types de coopération, la mutualisation des actions des différents acteurs constitue un principe d'action à promouvoir. La possibilité pour les communes d'entreprendre à tous les niveaux, dans les démarches de développement et de structuration des territoires, des actions de coopération et de collaboration entre elles, constitue une réponse aux enjeux actuels de l'épuisement foncier.

Et cela ne va pas à l'encontre de la juridiction, les dispositions institutionnelles du code des Collectivités Locales qui prévoient, depuis 1996, la possibilité pour les collectivités locales « d'entreprendre » ainsi que « de réaliser des programmes d'intérêts communs ». Aujourd'hui l'acte III de la Décentralisation, la loi n°2013-10 du 28/12/2013 fixe le cadre juridique de l'intercommunalité en tant que forme de coopération entre collectivités locales mais reste très succincte, n'abordant pas l'aspect organisationnel et fonctionnel des intercommunalités.

Le projet Genre et Foncier, a relancé l'ambition de ce processus d'intercommunalité en renforçant les acquis par la sensibilisation et la concertation multi-acteurs et négociation à travers un forum. Ce forum de relance du processus de l'intercommunalité en sus d'échanger sur les enjeux liés à cette intercommunalité, a permis une meilleure compréhension pour les populations.

MESSAGE - 41

« Après la tenue du forum, ce que je sais de l'intercommunalité, elle permettra aux communes de travailler ensemble pour une bonne gestion ressources foncières. Notre commune qui n'a plus de terres, pourra bénéficier de terre dans un autre commune membre de l'intercommunalité. Et je crois que cela se fera Ronkh, Diama et Ross, c'est ce que je sais de l'intercommunalité. Je sais que les communes seront appeler à s'entre-aider pour l'accès à la terre pour tous, mais mon problème c'est comment cela devra se faire sur le Terrain. » **Bénéficiaire indirecte Ross bethio**

L'intercommunalité est perçue pour ces communes comme étant un moyen pour lever les contraintes liées à l'épuisement de l'assiette foncière dans la commune de Ross Béthio et d'élargir pour les femmes surtout la possibilité d'accéder aux terres des autres communes de façon consensuelle. Cependant des enjeux territoriaux qui ne peuvent être réglés au niveau communal, tel que favoriser une gestion inclusive à l'échelon intercommunal dans la gouvernance foncière des espaces agricoles et parer à l'épuisement foncier observé au sein de plusieurs communes, ne semble pas être très bien compris que par les leaders. Des bénéficiaires indirectes interrogés estiment la duplication de l'information sur l'intercommunalité ne semble pas être portée par les animateurs fonciers comme ils le font avec les informations sur la législation foncière.

MESSAGE - 42

« Je n'ai pas beaucoup d'information sur l'intercommunalité et ses fonction. J'ai entendu parler du forum mais il n'y a pas eu un retour d'information à la base. Vous savez c'est souvent les leaders qui s'activent dans le foncier qui détiennent ces information et le partage n'est pas toujours systématique. Peut-être que les autorités peuvent être au courant, mais ce n'est pas toujours le cas pour nous. On ne participe pas à toutes les réunions. » **Bénéficiaire Ross bethio**

Cependant les animateurs fonciers et surtout les femmes leaders, mentors, affirment que la communication sur les avantages de l'inter-communalisation s'instaure peu à peu, car c'est un point de sortie qui peut faciliter l'accès à la terre pour les femmes qui n'en disposent pas encore. Elles soutiennent également que le forum a été un moment de communion entre les femmes et les maires des communes, qui ont été disponibles pour discuter avec elles sur ce besoin commun.

Comme stratégie pour favoriser une démultiplication plus large de l'information, des animateurs en provenance des différentes communes auraient dû être sensibilisés et formés de façon collective. Vu que les communes sont favorables et un outil de gestion collectif du développement local, qu'est l'intercommunalité, toutes actions et démarches futures devront être en faveur de cet orientation, afin que le processus enclenché ne fléchisse pas.

La quintessence du projet a été la prise de conscience chez les femmes de leurs droits fonciers, et le changement d'attitude observé chez les hommes qui intègrent davantage les droits des femmes dans la gestion foncière. Les impacts sont allés au-delà des zones d'intervention grâce aux émissions radios et les causeries lors des rencontres socio-culturelles, dans toutes les communes avoisinantes, les femmes maîtrisent les procédures de sécurisation foncière, et sont disposées à faire des demandes d'accès à la terre bien que les terres ne sont plus disponibles.

Un fort plaidoyer est soutenu par les femmes en termes d'augmentation de leur assiette foncière, de sécurisation foncière et de rejet de toute forme de discrimination à leur rencontre. Par conséquent l'entente intercommunale devra davantage intégrer cette donne de prise de conscience chez les femmes et les jeunes et bien prendre en compte cette dynamique, et en s'inspirant des bonnes pratiques de certains maires pour une meilleure promotion des droits fonciers des femmes (allègement des frais de bornage, meilleure implication dans les instances locales décisionnelles etc...).

MESSAGE - 43

« Avec l'intercommunalité, les activités de sensibilisation devront pousser les femmes propriétaire d'une vingtaine d'hectares par exemple, à accepter d'intégrer celles qui n'en ont pas, car dans ce contexte les femmes doivent être soudées et solidaire afin de mieux faire valoir nos droits. » **Bénéficiaire Ross bethio**



PRINCIPAUX ACQUIS.

En matière de coopération entre les communes un forum a été organisé, l'objectif était d'une part d'identifier, les contraintes rencontrées dans la gestion de ressources foncières et dont une gestion concertée (intercommunale) pourrait constituer la solution, et d'autre part, de définir le cadre d'intervention et les modalités de gestion/d'administration de l'intercommunalité entre ces communes.

L'intercommunalité est une initiative très attendue par les femmes, et soutenue par les leaders, surtout de

Ross Béthio. La majorité l'entrevoit comme étant une opportunité de pouvoir bénéficier des terres disponibles dans les autres communes.

MESSAGE - 44

« J'ai pris l'initiative d'en parler à Mme Ndoye qui est l'ingénieur délégué. Elle m'a fait savoir qu'ils feront des efforts pour résoudre ce problème car la demande de SAED doit passer à la mairie. Selon elle, avec le programme DELTA de la SAED, elle fera tout son possible pour y intégrer les femmes (...) Oui, c'est un programme d'aménagement qui intervient plus dans la commune de RONKH et celle de NGINTH » **Parajuriste Ross Bethio**



LES LIMITES ET INCONVÉNIENTS.

- ▶ Niveau de partage de l'information sur l'intercommunalité encore faible au niveau des communes.
- ▶ Faible compréhension des enjeux et des plus-values de la coopération intercommunale, seule la possibilité de disposer de terres dans les autres communes est mise au-devant des avantages.
- ▶ L'intercommunalité est perçue comme une collaboration « obligée » pour assurer à certaine commune un accès à l'assiette foncière encore disponible dans les autres zones.
- ▶ L'intercommunalité peut être fragilisée par le manque de connaissance et de compréhension des textes et l'ignorance des modalités de ce cadre par les acteurs des communes concernées. L'information et la mobilisation constituent par conséquent une étape préalable nécessaire à la démarche intercommunale.
- ▶ Si le processus d'information concerne l'ensemble des acteurs de la future structure intercommunale, les élus locaux sont ceux qui doivent porter politiquement le projet intercommunal, par conséquent ils doivent être dotés d'un niveau d'information optimal.
- ▶ Les enjeux de cohésion politique et sociale internes aux communes doivent être pris en considération dans des contextes marqués par des fragilités institutionnelles structurelles et conjoncturelles.
- ▶ Absence de dispositif mis en place par le projet pour créer le pont entre les femmes animatrices et les commissions domaniales des trois communes. Le projet n'a pas formé d'animateurs fonciers, ni de parajuristes pour les communes de Ngnith, et de Ronkh. Aussi une mutualisation des connaissances par les parajuristes sur les droits et responsabilités des femmes sur le foncier est nécessaire afin de rationaliser les interventions, de faciliter le travail collectif et les échanges entre pairs attendus par l'intercommunalité.

V- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.

La réussite des initiatives apparaît largement conditionnée par les ressources humaines locales qui ont animé les processus de mise en œuvre, afin de faciliter les échanges, et l'appropriation des objectifs du projet. Les actions menées dans les communes cibles, ont cherché à développer des mécanismes et outils à travers le renforcement de capacité, la sensibilisation ainsi que la mise en place d'un système d'inclusion sociale en vue d'aider les femmes et les jeunes à assurer une gestion pacifique et intégrée des ressources foncières.

Les résultats reflètent une dynamique mobilisatrice et inclusive que le projet a créée parmi les populations et les acteurs politiques, par une meilleure compréhension de la question foncière chez les femmes et les jeunes, et un engagement pour inverser les pratiques discriminatoires du foncière à l'égard des femmes.

Cependant, le défi le plus important concerne la poursuite, l'élargissement et la pérennisation de ces acquis. Il est essentiel d'assurer la visibilité et la continuité de la valeur ajoutée du projet, qui est la prise en compte de l'approche genre dans la démarche des interventions

A l'état actuel des changements induits par le projet, les préalables pour le fonctionnement effectif des dispositifs ne sont pas entièrement maîtrisés. Il est aussi nécessaire d'envisager un accompagnement des communautés investies.

Recommandation

L'accompagnement est sujet à un certain nombre de recommandations :

ROSS-BÉTHIO

- ▶ Poursuivre les activités de lobbying et de plaider par les animatrices, les alliés, les femmes leaders et les élus. Activités indispensables pour pérenniser dans un premier temps les acquis du projet et mettre le focus sur l'intercommunalité pour l'effectivité du quota.
- ▶ Appliquer le quota dans les aménagements concernés par des extensions ou réfections comme le périmètre Grand Digue. A cet effet, l'organe principal d'appui demeure la SAED et dans une moindre mesure les unions hydrauliques.
- ▶ Organiser des causeries dans les collectivités territoriales limitrophes pour l'intercommunalité.
- ▶ Dialoguer et entamer un plaidoyer avec les unions hydrauliques pour l'effectivité du quota au niveau des futurs aménagements.

- ▶ Réfléchir sur le déclassement de la forêt classée de NDiael.
- ▶ Impliquer les autorités déconcentrées de l'Etat comme le CADL pour l'accompagnement du processus.

DAROU KHOUDOSS

- ▶ Renforcer les capacités des groupements de jeunes pour la pérennisation des acquis
- ▶ Mutualiser les données existantes sur le foncier développées avec d'autres projets (POAS avec PADEN par exemple) afin d'éviter une redondance
- ▶ Former des animateurs fonciers apolitiques qui accompagneront la commune au-delà des clivages politiques et des élections
- ▶ Mettre le focus sur les parcelles à usage agricole, pour l'intercommunalité, car les communes n'ont pas les mêmes réalités et une négociation avec les propriétaires est préconisée.
- ▶ Démultiplier les formations dans les zones avec la présence des chefs de village pour une meilleure appropriation du projet

TOUBACOUTA

- ▶ Répliquer les comités fonciers villageois pour tout projet intervenant dans la commune et Consolider les acquis du projet par un suivi régulier des comités,
- ▶ Responsabiliser les femmes dans les comités fonciers villageois pour une meilleure prise en compte des problématiques genre & foncier, et un plein exercice de leur leadership.
- ▶ Accentuer la formation sur le foncier aux groupements de femmes et ne pas se limiter aux causeries
- ▶ Intégrer et engager les jeunes filles et les jeunes garçons dans les comités fonciers villageois et les responsabiliser pour une gestion durable de cette instance communautaire
- ▶ Disséminer les bonnes pratiques comme le mentorat pour :
 - favoriser le dialogue intergénérationnel entre les femmes et les jeunes leaders émergents,
 - renforcer l'empowerment des femmes,
 - préserver les acquis sur les questions de genre et foncier.

POUR LES ÉLUS TERRITORIAUX

- ▶ Contribuer à l'appropriation des processus de délibération de l'affectation des terres grâce au partage de l'information de façon claire et transparente.
- ▶ Impliquer davantage les populations à la base dans la gestion foncière, en tenant compte des spécificités des zones.
- ▶ Intégrer davantage la recherche de l'autonomisation économique des femmes pour accompagner et faciliter la sécurisation foncière.
- ▶ Intégrer la dimension genre dans la gestion durable des terres pour l'amélioration de la gouvernance foncière locale et responsabiliser les femmes dans les comités fonciers villageois pour une meilleure prise en compte des problématiques genre & foncier, et un plein exercice de leur leadership.
- ▶ Instaurer la parité dans les comités fonciers villageois pour permettre aux femmes de prendre des responsabilités et décisions sensibles au genre
- ▶ Encourager la mise en place d'outils de gestion fonciers sensibles au genre.
- ▶ Partager avec les populations à la base les rôles et responsabilités de tous les acteurs impliqués dans la gestion locale du foncier.
- ▶ Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information auprès des bénéficiaires sur les droits fonciers, sur le processus d'affectation de la terre, en impliquant davantage les médias locaux.

LES PROJETS ET PROGRAMMES

- ▶ Accompagner les femmes pour une meilleure connaissance de leurs droits fonciers, et les responsabiliser dans le processus de négociations, d'obtention et d'exploitation des terres, seraient un atout pour les pousser à faire des demandes d'affectation de terre. En effet, les femmes font face à un déficit de volonté politique, à cause des pesanteurs socio-culturelles ou leur faible capacité juridico-économique.
- ▶ Impliquer les collectivités à participer dans le financement des sessions de renforcement des capacités des communautés sur le foncier, car cela fait partie de leurs domaines de compétences.
- ▶ Renforcer les capacités des élus locaux, les leaders communautaires et la communauté en matière de gestion du foncier. Dans ce cadre stratégique, il serait intéressant de dérouler les sessions de formations au niveau des mairies et au niveau communautaire. Ces formations doivent être couplées avec des activités

de sensibilisation à l'échelle communautaire, suivies et évaluées progressivement par un dispositif qui regroupe tous les acteurs (communauté, les élus locaux et les organisations de la société civile).

- ▶ La mise en valeur des terres attribuées aux femmes constitue un problème récurrent à Ross Béthio, Darou Khoudoss et Toubacouta. Donc, il serait important d'encadrer et d'accompagner les femmes bénéficiaires de terres par l'octroi de financement et le renforcement des capacités sur les techniques de recherche de financement.

Pérennisation des acquis

Pour une pérennisation des acquis, des décisions et actions concrètes doivent être mise en œuvre, à savoir:

- ▶ Reconnaissance juridique des comités fonciers villageois.
- ▶ Renforcement de ces comités fonciers villageois par la municipalité, pour que ces derniers restent fonctionnels.
- ▶ Financer les activités du projet : volonté de la mairie de Toubacouta à voter un budget formation destiné au renforcement de capacités des parajuristes et leur prise en charge à propos des activités de sensibilisation au niveau communautaire
- ▶ Elargir des comités fonciers villageois dans les autres villages.
- ▶ Renforcer les capacités des comités fonciers villageois afin que les membres puissent connaître leur véritable rôle.
- ▶ Responsabiliser les femmes dans les comités fonciers villageois
- ▶ Instaurer la parité dans les comités fonciers villageois pour permettre aux femmes de prendre des responsabilités afin qu'elles puissent construire leur leadership.
- ▶ Maintenir la dynamique locale entre les acteurs et initier des stratégies d'actions endogènes ;
- ▶ Engager des jeunes et surtout des jeunes femmes leaders dans les comités fonciers villageois
- ▶ Rechercher de nouveaux partenaires techniques et financiers.

Exemple de bonne pratique de pérennisation des acquis

IPAR a accompagné l'initiative pour consolider les acquis du projet : Avec la mise place du crédit revolving au niveau de Toubacouta, en raison de 30 mille franc CFA pour chaque parajuriste, ce qui pourrait contribuer au financement des activités de sensibilisations sur le foncier au niveau communautaire

Bibliographie

- ▶ Rapport Forum d'échange sur les dispositions facilitant l'accès des femmes aux facteurs de production, IPAR, 2021
- ▶ NGOM.K.F Rapport du Forum d'échanges sur les enjeux de l'intercommunalité et du foncier dans les communes de Diama, Ross Béthio, Ngnith et Ronkh, IPAR, 2021.
- ▶ Rapport Technique Intérimaire Annuel N°3 « Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par une amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal », IPAR 2020.
- ▶ Plaquette présentation Projet de Recherche-Action « Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par une amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal » IPAR 2019.
- ▶ Fall.N. ; Ndiaye.A, Fall.A, Capitalisation et valorisation des projets et programmes de développement guide méthodologique FRAO/WARF 2009.
- ▶ Villeval. P. Lavigne Delville P. « Capitalisation d'expériences : comment passer de la volonté à l'action ? », Traverses n°15 Nogent-sur-Marne, Edition du groupe Initiatives, Handicap International et Gret, 2004.
- ▶ Ba a. F. Et Sall S., Du terrain au partage : Manuel pour la capitalisation des expériences, Dakar, IED Afrique, ILEIA, 2007.
- ▶ <https://www.ipar.sn/Livret-d-information-sur-les-procedures-d-acces-et-les-droits-d-usage-sur-les.html>
- ▶ https://www.ipar.sn/IMG/pdf/brochure_sur_les_procedures_d_acces_au_foncier_au_senegal.pdf



Interview avec le Maire de Toubacouta



Initiative Prospective agricole et rurale

Kër Jacques Faye, Immeuble Bilguiss,

67, Rond-Point VDN - Ouest Foire

Tél.: +221 33 869 00 79

www.ipar.sn